

AR Prefecture

024-252405329-20231128-08112023-DE
Reçu le 01/12/2023

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024



SMD3

Syndicat Mixte Départemental
des Déchets de la Dordogne

Sommaire

Cadre juridique du Rapport d’Orientations Budgétaires	3
1 Contexte d’évolution du Syndicat	5
2 Conjoncture économique.....	10
3 Présentation des arbitrages budgétaires 2024	12
4 Présentation de l’architecture budgétaire 2024.....	13
4.1 Présentation des dépenses par processus et services	14
5 Dépenses de personnel	30
6 Recettes de Fonctionnement	47
7 Présentation des opérations d’investissement 2023.....	48
8 Projet du Programme Pluriannuel des Investissements	49
9 Recettes d’Investissement	52
10 Analyse financière du Syndicat.....	52
10.1 Evolution des charges et des produits de gestion.....	52
10.2 Evolution de la capacité d’épargne du SMD3 et financement des investissements	52
11 Endettement du SMD3.....	52
11.1 Evaluation de la dette au 31/12/2023	52
11.2 Bilan de la dette.....	53
12 Bilan.....	56

Cadre juridique du Rapport d'orientations Budgétaires

Chaque année, dans les deux mois précédant le vote du budget, un débat sur les orientations budgétaires du syndicat est inscrit à l'ordre du jour du comité syndical.

La loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, en a modifié les modalités de présentation.

Dans le cadre de l'amélioration de la transparence de la vie publique et dispositions diverses de facilitation de la gestion des Collectivités territoriales, est ainsi spécifié, à l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales :

- La présentation d'un Rapport d'orientations Budgétaires (ROB) est désormais obligatoire,
- Les informations doivent faire l'objet d'une publication et la présentation de ce rapport par l'exécutif doit donner lieu à débat, dont il sera pris acte par une délibération spécifique,
- Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au préfet et au président de l'EPCI dont la commune est membre mais aussi faire l'objet d'une publication, notamment sur le site internet de la collectivité.

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du Rapport d'orientations Budgétaires précise le contenu ainsi que les modalités de transmission et de publication du Rapport d'orientations Budgétaires prévu par la loi NOTRe.

La loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques (LFPF) contient de nouvelles règles concernant le débat d'orientations budgétaire :

Le II de l'article 13 de la LFPF dispose :

« A l'occasion du débat d'orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

1° L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimé en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;

2° L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes. »

Le Rapport d'orientations Budgétaires doit désormais contenir les informations suivantes :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement,
- Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'EPCI à fiscalité propre dont elle est membre,
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le cas échéant les orientations en matière d'autorisation de programme,
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget,
- A la structure des effectifs,
- Aux dépenses de personnel, notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature,
- A la durée effective du contrat

Il présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget. Il peut également détailler la démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines de la collectivité.

Le Rapport d'Orientations Budgétaires constitue aussi une opportunité de présenter les orientations de l'année à venir, et de rappeler la ligne de conduite et les objectifs de la structure.

Les principales actions définies pour l'année 2023 étaient les suivantes :

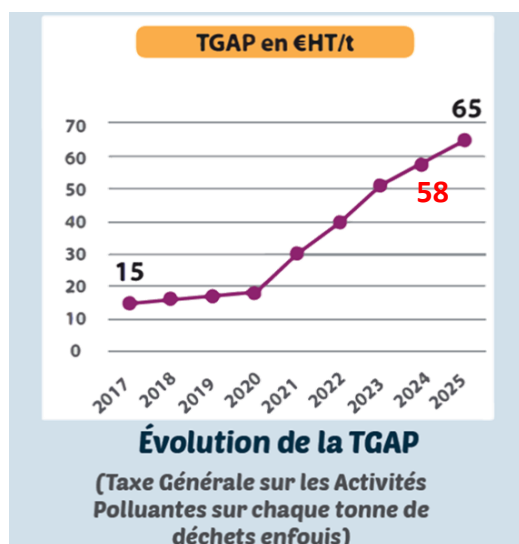
- ✓ L'achèvement des investissements débutés en 2020 ;
- ✓ La continuité des actions liées à la mise en œuvre de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (REOMI) ;
- ✓ La facturation de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (REOMI)
- ✓ Le transfert de la compétence « collecte des déchets » de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise au SMD3
- ✓ Le lancement du projet « centre de tri unique sur le département »

1 Contexte d'évolution du Syndicat

Le SMD3 traite les déchets des périgourdins depuis 1995. Dès sa création, le mode de traitement des déchets non-valorisables s'oriente vers l'enfouissement. Aujourd'hui, le SMD3 gère en régie une Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) basé à Saint Laurent des Hommes qui accueille les déchets résiduels et le contenu des bennes Tout Venant de déchèterie. Il gère également 39 déchèteries et 2 centres de tri.

La Loi de Transition Énergétique pour une Croissance Verte de 2015 fixe des objectifs ambitieux pour les structures en charge de la gestion des déchets. Pour le SMD3, les objectifs attendus sont :

- Réduire de moitié les déchets enfouis entre 2010 et 2025
- Augmenter le pourcentage de valorisation pour atteindre 65% en 2025
- Agir sur les biodéchets



TGAP à 58 euros en 2024

L'augmentation de la TGAP - Taxe Générale des Activités Polluantes - se poursuit en 2024 avec une hausse de 7€ supplémentaire par rapport à 2023. Le montant s'élèvera à 58€ par tonne de déchets enfouis (51€ en 2023, 40€ en 2022, 30€ en 2021 et 18€ en 2020). A ce jour l'atterrissage est prévu à 65€ par tonne d'ici 2025.

ÉVOLUTION DES TONNAGES

Depuis le changement de mode de collecte et le passage effective à la Redevance incitative, on constate une modification de la production des déchets en fonction des flux.

Les déchets résiduels (sac noir-OMR) ont diminué de 43% entre 2019 et 2023 et le flux des recyclables a connu une augmentation de 47% sur cette même période.

ORIENTATIONS STRATEGIQUES horizon 2025

Pour atteindre les objectifs de la Loi de Transition Energétique pour une Croissance Verte, renforcée par la loi Anti-Gaspillage Economie Circulaire (février 2020) ainsi que par la loi Climat et Résilience (août 2021), et réduire l'impact de la TGAP, le SMD3 appuyé de ses adhérents poursuit la stratégie définie en 2018.

Au cours de l'année 2024, ce schéma stratégique sera actualisé afin de répondre aux nouvelles attentes du territoire.



AXE A

REDUIRE FORTEMENT LA PRODUCTION DE DECHETS

Depuis de nombreuses années, le SMD3 mène des actions volontaristes sur la réduction des déchets.

PROGRAMME SPECIFIQUE POUR LA VALORISATION DES BIODECHETS

En 2021, le programme départemental de valorisation des biodéchets proposé par le SMD3 a été retenu par l'ADEME et la Région Nouvelle Aquitaine sur la période 2021 – 2024. Ce programme permettra à terme à chaque foyer de pouvoir bénéficier d'une solution de proximité pour la gestion de ses biodéchets ainsi que pour les établissements et collectivités en faisant la demande. Les moyens humains sont également revus pour répondre à cette attente provenant des habitants et des élus locaux.

REDEVANCE d'ENLEVEMENT d'ORDURES MENAGERES INCITATIVE – Effective depuis le 1^{er} janvier 2023

Après plusieurs mois en phase pédagogique, la redevance incitative est effective depuis le 1er janvier 2023, sur le périmètre de collecte du SMD3. La 1^{ère} facture REOMI a été transmise au printemps à l'ensemble des usagers du service.

À la suite du transfert de la compétence collecte de l'agglomération Bergeracoise au SMD3 en février 2023, le déploiement des outils de collecte est en cours sur ce territoire afin que l'année 2024 soit l'année pédagogique pour une mise en application de la REOMI au 1er janvier 2025.



ETRE PRESENT AU COTE DES USAGERS

Les premiers effets de la mise en œuvre de la REOMI et des actions de communication se font déjà sentir sur la production des ordures ménagères avec une diminution de près de 43% sur le périmètre RI (entre 2019 et 2023) couplée à une augmentation des recyclables.

Le SMD3 renforcera ses actions de proximité en allant à la rencontre des usagers en proposant des animations notamment avec le camion en route vers le zéro déchet, des rencontres, des supports de document à chaque type de public.

Une communication spécifique va être mise en œuvre à destination des touristes pour les responsabiliser à la gestion de leurs déchets même en vacances.

AXE B

FAIRE ENCORE PROGRESSER LA VALORISATION

L'OPTIMISATION DE LA COLLECTE se poursuit :

Le schéma de précollecte et de collecte avec le déploiement de points d'apport volontaire (PAV) se finalise sur les communes de Périgueux et de Lalinde et débute sur les communes de l'agglomération

bergeracoise ayant fait le choix de ce mode de collecte, toujours en accord avec les maires. Sur les autres communes, les foyers seront dotés de bacs individuels pour les OMR et les recyclables.

Le SMD3 a constitué une équipe dédiée qui gère, par secteur géographique, l'ensemble des étapes du projet : dimensionnement, proposition d'implantation, rencontre et validation avec les élus locaux, relations avec les services instructeurs et suivi des travaux jusqu'à réception.

Pour rappel, les stations de Points d'Apport Volontaire sont composées de bornes avec des équipements spécifiques par flux : OMR, Emballages/papier, Verre et Carton uniquement pour les aériennes. Pour les ordures ménagères, un contrôle d'accès ouvre le tambour et comptabilise les dépôts. Pour les emballages recyclables, le verre et le carton, les bornes sont équipées de sonde de remplissage. Ces équipements internes permettent l'optimisation de la collecte. Chaque jour, un circuit de collecte par flux est défini en fonction du taux de remplissage des bornes, évitant de ce fait les débordements.

En 2024, le SMD3 s'attachera à finaliser le déploiement de la présence d'un point d'apport volontaire en accessibilité « renforcée » par commune et à installer des tambours 30 litres en remplacement des 60 litres dans les zones denses de certaines communes.

OFFRIR UN SERVICE DE PROXIMITE avec la déchèterie mobile

Le SMD3 œuvre à une harmonisation du parc des déchèteries dans le but d'offrir un service de qualité aux usagers.

En 2024, le service s'étoffe par la présence d'une déchèterie mobile qui se déplacera sur les communes de l'ouest du département offrant ainsi un service de proximité à des usagers éloignés des déchèteries « fixes ».

RENFORCER LA VALORISATION EN DECHETERIE

Pour compléter les actions de valorisation des déchets et réduire les déchets destinés à l'enfouissement, le SMD3 se mobilise pour mettre en œuvre l'ensemble des filières responsabilité élargie du producteur notamment la filière Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment (PMCB).

AXE C

SE PREPARER AUX EVOLUTIONS NECESSAIRES DES TRAITEMENTS

ANTICIPER L'AVENIR des SITES

L'observatoire départemental des déchets, porté par le SMD3, met en lumière une augmentation significative de la part des recyclables emballages, papiers, journaux magazines et verre. Le nouveau dispositif de collecte de proximité couplé à la communication et à la mise en œuvre de la RI confirment les tonnages attendus sur les centres de tri. Une attention particulière sera apportée sur les déchets entrants en centre de tri.

Un nouveau centre de tri départemental est prévu pour fin 2025, il devra répondre à toutes les exigences de tri. Les travaux vont débuter courant 2024.

L'Installation de Stockage des Déchets Ménagers Non Dangereux de Saint Laurent des Hommes : dès 2025 le SMD3 doit limiter l'enfouissement des déchets résiduels à 60 000 tonnes par an. L'actualisation du schéma stratégique tiendra compte de l'avenir de la gestion des déchets résiduels en Dordogne.

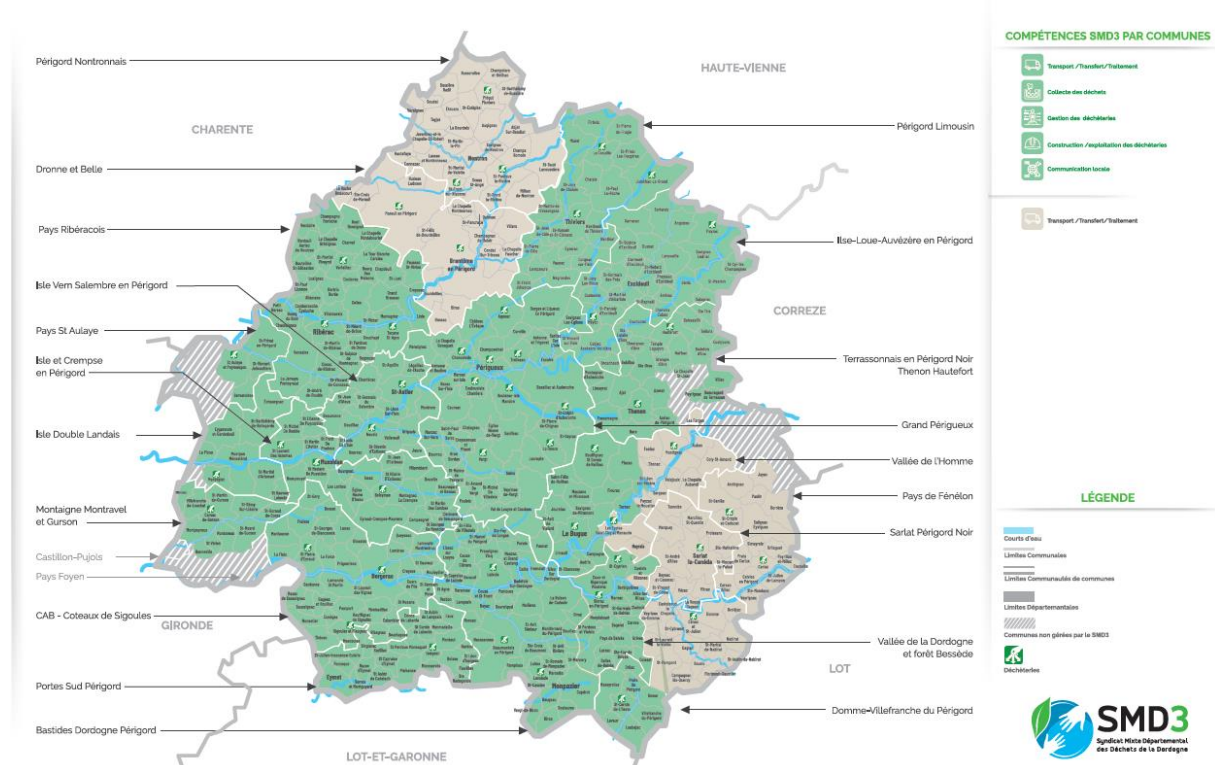
AXE D

AJUSTER LA GOUVERNANCE AUX NOUVEAUX ENJEUX

PÉRIMETRE du SMD3 en évolution

Au 1^{er} février 2023, le périmètre du SMD3 s'est élargi avec le transfert de la compétence collecte de l'agglomération bergeracoise.

• LES COMPÉTENCES DU SMD3 AU NIVEAU DÉPARTEMENTAL • Au 1er février 2023



AXE E

AJUSTER L'ORGANISATION DU SMD3 AUX ÉVOLUTIONS PRÉVUES

S'ENGAGER DURABLEMENT

Dans une démarche de relation de confiance avec les usagers, le SMD3 met tout en œuvre pour répondre à la satisfaction des usagers en déployant la certification ISO 9001. Cette norme définit des

exigences pour la mise en place d'un système de management de la qualité pour les organismes souhaitant améliorer en permanence la satisfaction de leurs clients et fournir des produits et services conformes. La norme ISO 9001 s'adresse à tous les organismes, quels que soient leur taille et leur secteur d'activité.

Cet engagement ISO 9001 depuis fin 2021 vient compléter celle de l'ISO 14001 dans laquelle le SMD3 est engagé depuis 2006.

TERRITOIRE DECHETS CONNECTÉ

Le SMD3 poursuit, développe et sécurise son système informatique global permettant une gestion de l'ensemble des métiers déchets : géolocalisation des points d'apport volontaire, optimisation de la collecte, suivi et centralisation des tonnages, base de données des usagers et leur facturation ainsi que le suivi du patrimoine et sa maintenance.

Pour simplifier la gestion des déchets et l'accès aux bornes Omr, l'application « SMD3-mon service des déchets » va être mise en service.

2 Conjoncture économique

LE RECYCLAGE DES MATIERES ISSUES DES CENTRES DE TRI SUBIT DE PLEIN FOUET LA CRISE ENERGETIQUE

Tous les emballages ménagers et papiers appelés dans les consignes de tri continuent d'être traités sur les 2 centres de tri du territoire. Une fois triés, ils sont conditionnés pour être ensuite dirigés vers les usines de recyclage.

Depuis cette année et avec la mise en place du nouveau Barème G par CITEO au 1^{er} janvier 2024, les matières sont reprises par les Filières de recyclage nationales (REVIPAC pour les emballages fibreux et VALORPLAST pour les emballages plastiques). Il en va de même pour les fibreux issus des déchèteries gérées par le SMD3.

Les métaux quant à eux, après avoir fait l'objet d'une reprise Filière, vont repartir vers des entreprises labellisées, la filière ARCELOR n'ayant plus la capacité logistique d'assurer les enlèvements sur les centres de tri.

La hausse du coût des matières premières (carburant et électricité) a fortement influé sur les cours de reprise des matériaux triés.

Malgré la stabilité reconnue des prix de rachat proposés par les filières nationales, les prix moyens à la tonne, comparativement à 2022, ont baissé de :

- 54% pour les fibreux (cartons)
- 51% pour les plastiques (PET Q7)

Les métaux sont les seuls à enregistrer une hausse du prix moyen de reprise (+ 54%), même si le prix record de 241€ la tonne en 2022 n'a jamais été atteint en 2023.

REPRISE DES DECHETS VERTS ET DU BOIS

Les déchets verts : même s'ils sont majoritairement évacués par le biais de marchés et de contrats à des prix encore négatifs, la proportion des ventes de matières en valeur positive, auprès des professionnels, particuliers et collectivités continue d'augmenter.

Toutes matières confondues (broyat, fine, compost), les tonnages vendus sont passés de 783 tonnes en 2022 à 1061 tonnes sur les 9 premiers mois de 2023 :

Matière	Tonnage 2022	Tonnage 2023*	Evolution en %
Compost	562	591	+ 5%
Fines	198	435	+ 120%
Broyat	23	34	+ 48%

Matière	% des ventes en 2022	% des ventes en 2023*	Utilisation principale
Compost	72%	56%	Amendement
Fines	25%	41%	Paillage et structurant
Broyat	3%	3%	Paillage

*de janvier à septembre

Le bois : il est toujours évacué en valeur négative, et une nouvelle donnée significative est à prendre en compte : le coût du transport.

En effet, toujours en raison de la hausse du prix des énergies et de la conjoncture économique européenne, l'activité transport a fortement réduit, influant fortement sur la propension des exutoires à venir chercher la matière. Il en résulte une augmentation significative des stocks sur les sites de traitement d'une matière qui, n'étant pas valorisée, ne permet pas au SMD3 de toucher les soutiens financiers attendus.

La mise en place des nouvelles REP devrait limiter ces effets en 2024, puisqu'une partie des tonnages sera détournée vers les Eco-Organismes.

REPRISE DU VERRE

La valeur de reprise continue d'augmenter de manière régulière : prix moyen à la tonne 2022 = 22,25€ contre 23,79€ sur les 9 premiers mois de 2023 (+ 7%).

Mais cet état de fait reste fragile compte tenu de la récession avérée depuis le début de l'année 2023. Les tonnages connaissent eux-aussi une hausse régulière (+2,05% par rapport à 2022, à période égale), résultat de la mise en place progressive des nouveaux modes de collecte sur le département.

3 Présentation des arbitrages budgétaires 2024

Les principaux facteurs explicatifs traduisant les propositions de construction budgétaire 2024 sont les suivants :

➤ **Hypothèse d'inflation**

Un taux moyen de 2,6% d'inflation pour l'année 2024 a été retenu, représentant un coût de 780 K€.

➤ **Hypothèse de rémunération**

Augmentation de 4,5% du point de la Convention Collective des Activités du Déchet (CCAD) pour le personnel de droit privé.

Augmentation de 1,5% pour les personnels de la fonction publique.

➤ **Hypothèse taux d'emprunt**

Le taux retenu pour les emprunts 2024 est de 5%, en forte augmentation depuis 2023 (taux à -1% en 2021), entraînant un renchérissement des frais financiers de 25%.

➤ **Augmentation de la TGAP**

Afin que les objectifs de la loi de Transition Énergétique pour une croissance verte soient respectés, la Taxe Générale sur les Activités Polluantes, à laquelle le SMD3 est soumis du fait de l'enfouissement de ses déchets sur les sites de St Laurent des Hommes et de Milhac, subit une augmentation de 7 €/T en 2024. Cela représente une augmentation de plus de 650 K€ en taxe sur l'année.

➤ **Réalisation des investissements**

Le Programme Pluriannuel des investissements présenté dans le présent rapport tient compte de la priorisation des actions à mener à l'échelle départementale conformément aux orientations stratégiques.

Ces dernières visent à répondre aux objectifs définis par la loi 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

Les investissements liés à la mise en œuvre de la REOMI sont considérés comme prioritaires sur la période 2018-2025.

La construction du nouveau centre de tri départemental estimée à 50 M€ entraîne un besoin de financement important et induit des charges financières (intérêts et amortissement) élevées. La mise en exploitation de ce nouveau centre de tri début 2026, couplée à la fermeture des deux centres de tri actuels, permettra de générer une baisse des coûts d'exploitation.

Concernant les autres investissements et équipements inscrits au PPI, une hiérarchisation des opérations est proposée selon les types d'investissements à prévoir. Cette dernière a été définie comme suit :

1. Travaux prioritaires
2. Travaux importants
3. Amélioration
4. Renouvellements matériels
5. Récurrent / entretien

4 Présentation de l'architecture budgétaire 2024

La présentation budgétaire a évolué depuis le 1^{er} janvier 2020 afin d'homogénéiser les présentations budgétaires avec les processus définis pour le pilotage stratégique du SMD3 et la certification ISO 14001.

Les dépenses et les recettes sont ainsi classifiées selon les processus et antennes (secteur géographique) suivants :

➤ **PROCESSUS :**

1. Collecte usagers
2. Collecte déchèteries
3. Transfert
4. Transport
5. Tri
6. Traitement
7. Support / Pilotage

➤ **ANTENNES :**

- Antenne Bergerac
- Antenne Belvès
- Antenne Montpon Mussidan
- Antenne Périgueux
- Antenne Ribérac
- Antenne de Nontron
- Antenne de Thiviers
- Antenne Marcillac
- Antenne Départementale
- ISD St Laurent des Hommes
- Centre de tri Marcillac
- Centre de tri la Rampinsolle
- Centre de tri Départemental

- De nouveaux services ont été créés en 2023 et 2024, permettant une centralisation des dépenses dans un souci d'efficacité et de bonne gestion du budget.

- Service MMR : Maintenance du Matériel Roulant
- Service MP : Maintenance du Patrimoine
- Service MAG : Magasin
- Service FET : Filières Eco-organismes Transfert

4.1 Présentation des dépenses par processus et services

1. Collecte Usagers

Axes développés en 2024 :

- Poursuite des travaux pour la mise en place des Points d'Apport Volontaires (PAV) sur les secteurs de Périgueux et de la communauté Bergeracoise (CAB)
- Equipements des Professionnels

Ces grands axes se traduisent en termes de budget :

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement pour le processus Collecte Usagers s'élèvent à 13 638 983 euros dont 5 122 273 euros de charges à caractère général et 8 514 710 euros de charges de personnel.

Les principaux postes des dépenses que l'on retrouve sur chaque antenne concernent :

- le carburant (Bergerac 608 K€, Belvès 470 K€, Montpon 408 K€, Périgueux 507 K€, Ribérac 228K€, Thiviers 531 K€) ;
- la fourniture de pièces détachées, de pneus, de maintenance des bennes robotisées Nord Engineering, d'entretien et réparations des camions de ramassage des déchets (Bergerac 391 K€, Belvès 200 K€, Montpon 175 K€, Périgueux 278 K€, Ribérac 119 K€, Thiviers 158 K€) ;
- la fourniture de sacs jaunes sur les secteurs de la CAB (90 K€) et du Grand Périgueux (130 K€) ;
- la location de véhicules en attendant la livraison des commandes en cours : benne pour collecter les déchets aux Eyzies (120 K€), véhicule de propreté sur Périgueux (50 K€), BOM, camion plateau et fourgon pour livrer les bacs sur Bergerac (27 K€) ;
- la location de l'ESCAT à Bergerac et fluides (66 K€) ;
- les frais de formation des agents (41 K€) ;
- Diverses dépenses d'entretien des bâtiments et VGP (35 K€), vêtements de travail et EPI (102 K€), électricité et eau sur Périgueux (106 K€), produits de nettoyage et de pièces pour les bornes (60K€), prestation de lavage des bornes sur Périgueux et Thiviers (67 K€), diverses prestations (136K€).

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement pour ce processus Collecte Usagers représentent 12 311 349 euros soit 39% du budget d'investissement. Le déploiement des bornes en points d'apport volontaire se poursuit sur le département.

Il est proposé de poursuivre le renouvellement de la flotte des camions avec l'arrivée de quatre camions NE pour le ramassage des déchets en PAV sur Bergerac, Belvès et Périgueux (1 540 K€) ainsi que de deux camions grue sur Périgueux (795 K€). Il est également proposé l'acquisition de trois véhicules de propreté pour Bergerac, Périgueux et Montpon (180 K€), et deux véhicules de lavage haute pression pour Bergerac et Thiviers (130 K€) pour assurer le ramassage des dépôts sauvages et le nettoyage des points d'apport volontaire.

Afin d'assurer en régie la maintenance de son parc de véhicules poids lourds, il est proposé de créer un atelier de mécanique en aménageant le hangar situé contre la nouvelle antenne de Bergerac et de l'équiper de tout le matériel nécessaire pour un montant total de 545 K€ (410 K€ de travaux et 135 K€ de matériel). Cet aménagement permettra de diminuer les dépenses d'entretien et de réparations du matériel roulant pour les antennes de Bergerac et de Belvès, qui s'élèvent aujourd'hui à 337 K€. Afin d'accueillir l'ensemble des agents de l'antenne de Bergerac dont certains sont situées à l'ESCAT, il est prévu de construire des locaux sociaux sur deux ans pour un montant de 240 K€ pour 2024.

Afin d'améliorer la qualité du service, il est proposé de remplacer les trappes de 60L par des trappes de 30L dans les centres-bourg denses, afin de permettre aux usagers de pouvoir déposer leurs déchets résiduels plus souvent et au même coût. L'ouverture d'une trappe de 30L comptant pour une demi-ouverture, pour un montant de 384 K€.

➤ Antenne de Bergerac

La communauté d'agglomération bergeracoise ayant transféré sa compétence « collecte des déchets » depuis le 1^{er} février 2023, le SMD3 poursuit le déploiement des PAV et la distribution des bacs dans le but de passer le secteur en redevance incitative au 1^{er} janvier 2025. Le déploiement en PAV sur les communes concernées coûte 2 990 K€ (bornes 1 700 K€, génie civil 1 334 K€ dont 400 K€ de fouilles archéologiques) et l'achat des bacs et système de puçage pour les communes ayant fait le choix de rester en PAP coûte 696 K€.

60 K€ sont prévus pour remplacer les contrôles d'accès en cas de vandalisme.

Il est proposé la modification de plateformes de Points d'Apports Volontaires et la mise en place d'une accessibilité PMR dans toutes les communes, le montant proposé est de 58 K€.

➤ Antenne de Belvès

Le secteur est équipé pour la redevance incitative. Il est prévu 223 K€ pour modifier des points aériens qui passeraient en enterrés ou semi-enterrés.

60 K€ sont prévus pour remplacer les contrôles d'accès en cas de vandalisme.

Il est proposé la modification de plateformes de Points d'Apports Volontaires et la mise en place d'une accessibilité PMR dans toutes les communes, le montant proposé est de 150 K€.

➤ Antenne de Montpon Mussidan

Les investissements 2024 permettront de renforcer / ajuster certains points de collecte en fonction des données de collecte de 2023 pour un montant de 162 K€. Il est également prévu le renouvellement d'un camion de propreté compte tenu d'une sollicitation forte (nombreuses incivilités constatées en pied de conteneurs). Sont également prévus en 2024 la mise en place d'accès réhaussés pour les communes n'en étant pas dotées pour un montant de 61 K€.
60K€ sont prévus pour remplacer les contrôles d'accès en cas de vandalisme.

➤ Antenne de Périgueux

Les investissements de l'antenne seront marqués en 2024 par la poursuite des installations des bornes enterrées sur la ville de Périgueux. Il est proposé d'inscrire 1 337 K€ pour l'acquisition de bornes et équipements. Les travaux de génie civil sont estimés à 1 375 K€ dont 900 K€ pour les fouilles archéologiques et seront financés pour 50% par la Ville de Périgueux.

Il est prévu de renforcer quelques points dans certaines communes qui prendront également à leur charge 50% des travaux de génie civil, pour un montant de 587 K€.

Le déploiement des professionnels en bornes privatives se poursuit pour un montant de 245 K€ d'acquisition de bornes.

60K€ sont prévus pour remplacer les contrôles d'accès en cas de vandalisme.

Le déploiement des bornes à carton se poursuit pour un montant de 295 K€. Ce projet est en partie financé par Citeo.

L'intégration de la commune des Eyzies au 1^{er} janvier 2024 entraîne l'acquisition de sondes et contrôles d'accès afin d'équiper les bornes cédées par le Sictom du Périgord Noir (30 K€)

➤ Antenne de Ribérac

La quasi-totalité des PAV sur le secteur de Ribérac sont installés depuis le début de l'année 2023. Cependant, il est proposé d'inscrire 61 k€ correspondant à l'acquisition et installation de bornes aériennes et semi-enterrées, de contrôles d'accès pour le réajustement de points de collecte.

Il est proposé l'acquisition d'un système Horus installés sur 2 véhicules pour un montant de 15k€.

60K€ sont prévus pour remplacer les contrôles d'accès en cas de vandalisme.

➤ Antenne de Thiviers

Durant le 1^{er} trimestre 2024, se termineront le déploiement des bornes à carton sur le Haut Terrassonnais et la CC Isle Loue Auvézère, ainsi que le renforcement des points existants en bornes à verre (170 K€). Il est fort probable qu'il y ait des investissements supplémentaires pour pallier les actes de vandalismes qui se multiplient ces dernières semaines. (sondes, contrôles d'accès, etc...) pour un montant prévu de 60 K€.

Il est proposé la modification de plateformes de Points d'Apports Volontaires et la mise en place d'une accessibilité PMR dans toutes les communes pour un montant de 72 K€.

2. Collecte Déchèterie

Axes développés en 2024 :

- Mise aux normes des déchèteries tous secteurs
- Lancement de la déchèterie mobile
- Maintien des valoristes sur les déchèteries

Ces grands axes se traduisent en termes de budget :

Dépenses de fonctionnement

Le montant des dépenses de fonctionnement pour le processus Collecte Déchèteries s'élève à 8 851 282 euros dont 5 592 333 euros de charges à caractère général et 3 258 949 euros de charges de personnel.

- Les principales charges sont liées à l'évacuation des bennes de déchèteries, aux prestations de collecte et traitement des encombrants, des déchets verts, des cartons et autres matières (Bergerac 824 K€, Belvès 474 K€, Montpon 83 K€, Périgueux 345 K€, Ribérac 21 K€, Thiviers 558 K€, Marcillac 671 K€, Départemental (DDS) 499 K€).
- la fourniture de pièces détachées, de pneus, d'entretien et réparations des polybennes (Bergerac 15 K€, Belvès 58 K€, Montpon 89 K€, Périgueux 25 K€, Ribérac 17 K€, Thiviers 47 K€, Départemental 98 K€)
- Le carburant reste un poste élevé de dépenses dans la gestion des bas de quai en régie et se monte à 661 K€ (Bergerac 70 K€, Belvès 73 K€, Montpon 117 K€, Périgueux 233 K€, Ribérac 66 K€, Thiviers 102 K€).
- Afin de diminuer le tonnage des déchets enfouis (Flux Non Valorisable), il est proposé de poursuivre le partenariat avec les structures d'Economie Sociale et Solidaire pour la mise à disposition d'agents valoristes au sein des déchèteries du SMD3 les plus fréquentées pour un coût global de 599 K€ (Bergerac 114 K€, Belvès 61 K€, Montpon 104 K€, Périgueux 224 K€, Ribérac 23 K€, Thiviers 73 K€).
- Divers postes de dépenses : fluides (82 K€), produits d'entretien et petites fournitures d'équipement (120 K€), prestations d'entretien et de maintenance des bâtiments et espaces verts (145 K€), agent de sécurité pour Périgueux (60 K€), vêtements de travail et lavage (50 K€), formation (24 K€).

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement pour le processus Déchèterie s'élèvent à 1 074 520 euros, soit 3% des dépenses d'investissement liées principalement aux mises aux normes des déchèteries et à l'acquisition de nouveaux matériels.

➤ Antenne de Bergerac

La mise aux normes réglementaires de la déchèterie de Sigoulès, suite aux prescriptions de la DREAL au titre des ICPE (défense incendie, rejets des eaux...) s'élève à 80 K€.

Il est proposé d'installer des climatisations dans les déchèteries de St Pierre, Issigeac et Sigoulès pour un montant de 6 K€.

Il est proposé des travaux de reprise des bas de quai dans la déchèterie de Bergerac pour un montant de 19 K€.

➤ Antenne de Belvès

Il est proposé l'acquisition de 4 bennes pour gravats afin d'assurer la nouvelle prestation mise en service en 2024 pour un montant de 28 K€, 1 souffleur et 1 borne à huile (7 K€).

➤ Antenne de Montpon

Les dépenses prévues sont liées directement au bon fonctionnement des déchèteries avec l'achat d'un nouveau camion porteur pour 178 K€. Cet achat permettra le remplacement d'un camion de 2011 et de faire face à un accroissement du nombre de pannes lourdes. Il est également proposé l'acquisition d'un compacteur pour 130 K€.

➤ Antenne de Périgueux

Dans le cadre de la mise aux normes réglementaire suite aux prescriptions DREAL au titre des ICPE (Défense incendie, Rejets eaux...), il est proposé de mettre à niveau la déchèterie de Rouffignac pour un montant total de 75 K€ et d'acquérir une cuve à huile (8 K€).

Dans le cadre de la mise aux normes ICPE des installations et afin d'améliorer les conditions de dépose et de broyage des déchets verts, il est proposé de réaliser une plateforme de stockage et de broyage de déchets verts sur la déchèterie de Breuilh pour un montant total de 222 K€.

Afin de se mettre en conformité vis-à-vis de la DREAL il est proposé d'étanchéifier le bassin de gestion des eaux pluviales sur la déchèterie de Saint Astier pour un montant total de 40K€.

Il est proposé de reprendre les systèmes de butées en bas de quai sur les déchèteries de l'antenne pour un montant de 20 K€ et de réaménager les abris d'accueil des déchets toxiques pour un montant de 20K€

Afin d'étudier la faisabilité pour la création d'une déchèterie sur le site actuel du centre de tri de la Rampinsolle, il est proposé de recruter un AMO pour un montant de 20 K€.

➤ Antenne de Ribérac

Il est proposé d'acquérir des collecteurs d'huiles pour les déchèteries de Ribérac et Tocane St Apre pour un montant total de 20 K€.

➤ [Antenne de Thiviers](#)

Il est proposé l'acquisition d'un nouveau compacteur dans le cadre d'un remplacement. Le budget est de 130 K€.

Des travaux de remises aux normes vont être réalisés pour les cuves à huile qui ne sont plus étanches (25 K€).

Divers petits travaux d'amélioration et de mise aux normes des déchèteries (garde-corps, circulations...) de l'antenne (Payzac, Hautefort, Mayac, La coquille) sont proposés pour un montant de 33 K€.

3. Transfert

Axes développés en 2024 :

- Démarrage de l'exploitation du nouveau centre de transfert de Belvès en substitution du centre historique de Cussac
- Gestion de la fin de vie du centre de transfert de Cussac en lien avec le service QSE
- Mise aux normes du centre de transfert de Bergerac
- Amélioration de la maintenance régulière du parc d'engins roulants mis à disposition des centres de transfert
- Mise aux normes de la plateforme bois au centre de transfert de Périgueux

Dépenses de fonctionnement

Le montant des dépenses de fonctionnement pour le processus Transfert s'élève à 2 204 177 euros dont 1 595 078 euros de charges à caractère général et 609 099 euros de charges de personnel.

Les principales charges à caractère général relèvent des frais de transport et traitement du bois et déchets verts (411 K€), maintenance, entretien et réparations des matériels et équipements (446 K€), carburant (287 K€), fluides (142 K€), des analyses obligatoires (130 K€) et autres fournitures (44 K€), entretien des espaces verts (12 K€), les frais de formation (20 K€), EPI et vêtements de travail (17 K€)

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement pour ce processus s'élèvent à 902 900 euros soit 3% du total des dépenses d'investissement du SMD3.

➤ [Antenne de Bergerac](#)

Il est nécessaire de mettre aux normes ICPE le centre de transfert de Bergerac, le montant proposé est de 360 K€.

➤ Antenne de Belvès

A la suite de la construction du centre de transfert de Belves, il est proposé la démolition du CT de Cussac pour un montant de 175 K€.

➤ Antenne de Monton

Il est proposé de remplacer la presse à balles pour le carton collecté sur le secteur de Montpon Mussidan et le Ribéracois pour un montant de 230 K€, suite à la reprise en filière de la gestion des cartons en 2023.

➤ Antenne de Périgueux

Il est proposé de mettre aux normes ICPE le centre de transfert de la Rampinsolle par rapport au risque de propagation du feu sur la plateforme Bois ainsi que la reprise du quai de chargement du verre pour un montant de 110 K€.

4. Transport

Axes développés en 2024 :

- Renouvellement continu de la flotte de FMA (remorques à fond roulant)

Dépenses de fonctionnement

Le montant des dépenses de fonctionnement pour le processus Transport s'élève à 2 038 011 euros dont 810 280 euros de charges à caractère général et 1 227 731 euros de charges de personnel.

A partir du 1^{er} janvier 2024, le SMD3 va récupérer le transport des déchets résiduels du centre de transfert de Marcillac en régie. Ce secteur produit plus de 10 000 tonnes de déchets par an ce qui représente environ 420 rotations/an.

Les principales charges à caractère général sont le carburant (546 K€), les réparations et maintenance de véhicules (138 K€), le transport des déchets résiduels vers Milhac (47 K€), le télépéage (50 K€), et les frais de formation (7 K€).

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement pour ce processus s'élèvent à 590 000 euros, soit 2% du total des investissements du syndicat.

Dans le cadre du programme pluriannuel d'investissement, il est proposé l'acquisition de 4 FMA pour le centre de transfert de Marcillac (430 K€) et 1 tracteur routier pour remplacer le véhicule mulet (145 K€) (renouvellement de la flotte).

5. Tri

Axes développés en 2024 :

- Construction d'un centre de tri unique à la Rampinsolle : suivi des délais de réalisation
- Comité de pilotage de la baisse de la qualité de l'entrant

Les dépenses d'investissement du processus tri s'élèvent à 12 171 500 euros soit 38% du budget d'investissement.

➤ Centre de tri de MARCILLAC

Dépenses de fonctionnement

Le centre de tri de Marcillac a connu une hausse continue des apports de déchets propres et secs ces deux dernières années (liés au déploiement des PAV, à l'augmentation des apports du SYTTOM 19, à l'accueil des DPS du secteur de Thiviers notamment...)

Le tonnage annuel prévisionnel en 2024 est estimé à 13 255 tonnes (1105 tonnes par mois).

Le budget prévisionnel global pour le fonctionnement du site est estimé en 2024 à 4 125 K€ dont 2 523K€ de charges de personnel, 125 K€ de frais fixes (fluides), 1 037 K€ de transport et traitement des refus de tri, 294 K€ d'entretien, de réparations et de maintenance du matériel et des bâtiments, 64 K€ de carburants, 53 K€ de vêtements de travail, lavage et EPI, 14 K€ de formation, 14 K€ de nettoyage des locaux

En recettes, il est prévu de refacturer le SYTTOM (transport DPS/refus et traitement refus) à hauteur de 942 K€ (équivalent 3500 tonnes entrantes).

La revente globale des matières issues du tri des emballages est estimée à environ 540 K€.

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement pour le centre de tri de Marcillac s'élèvent à 150 000 euros.

Ce budget correspond à l'acquisition d'un stock de moteurs, de convoyeurs et de pièces de rechange critiques.

➤ Centre de tri de LA RAMPINSOLLE

Dépenses de fonctionnement

Le coût d'exploitation du centre de tri de la Rampinsolle, à la suite des travaux d'amélioration du site a été calculé sur une base de 28 740 tonnes par an. Pour un montant d'exploitation de 5 903 K€.

Le budget concernant les refus de tri s'élève à 688 K€.

Les autres lignes de dépenses (fonctionnement du site : électricité, contrats de maintenance...) sont estimées à 438 K€.

Les recettes liées à la revente de matières sont estimées à 2 083 K€.

Dépenses d'investissement

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en place de la RI à l'échelle départementale, il est nécessaire d'augmenter les capacités de tri des déchets valorisables et pour cela il a été décidé en 2022 la création d'un centre de tri départemental unique pouvant accueillir tous les emballages de la Dordogne, le montant de l'opération pour 2024 est de 12 000 K€.

6. Traitement**Dépenses de fonctionnement**

Le montant des dépenses de fonctionnement pour le processus Traitement s'élève à 7 608 347 euros dont 6 496 520 euros de charges à caractère général et 367 254 euros de charges de personnel.

Cette année encore le budget de fonctionnement de l'antenne pour la part traitement (enfouissement) est très impacté par la loi des finances. En effet, la TGAP liée à l'enfouissement (Taxe Globale des activités Polluantes) augmente de 7€ la tonne (soit 58€ la tonne enfouie pour 2024). Cette augmentation représente une enveloppe de 525 K€ pour le SMD3 portant le montant de la TGAP à 4,35 M€. L'ensemble des taxes (TGAP – participation à la tonne enfouie pour les communes limitrophes...) représentent 4 462 500 €. L'autre poste pesant dans le budget sont les dépenses liées directement à l'exploitation des casiers et de la STEP (évacuation des lixiviats, traitement en interne des lixiviats, entretien de la STEP...) pour un montant de 2 033 720 €.

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 1 766 000 euros, soit 6% du budget d'investissement.

Le casier F1F2 sera recouvert (fin d'exploitation prévue vers juillet 2024) alors que le casier F5F6 sera construit pour une exploitation courant 2025 (1,4 M€). En parallèle, le marché de maîtrise d'œuvre pour le secteur G sera lancé (55K€).

En complément de la construction du casier, d'autres projets verront le jour dans un souci d'amélioration et de sécurisation continue du site et des équipements :

- Achat d'un nouvel analyseur Biogaz (ancien analyseur devenu obsolète) : 10 K€
- Optimisation du réseau Lixiviats avec la mise en place de 2 bacs d'hydrocurage du réseau : 20 K€
- Achat de pièce de rechange pour la STEP et la torchère : 50 K€

7. Support / Pilotage

Le montant des dépenses de fonctionnement pour le processus Support / Pilotage s'élève à 31 468 285 euros dont 4 806 534 euros de charges à caractère général et 9 299 041 euros de charges de personnel.

Dans un contexte économique difficile et dans l'objectif d'optimiser ses procédures et réduire ses dépenses, le SMD3 poursuit la centralisation de certaines dépenses au sein de services centraux : ont ainsi été créés les services de Maintenance du Patrimoine, de Maintenance du Matériel Roulant et du Magasin.

➤ [Service Usagers](#)

Axes développés en 2023 et prévus en 2024

L'envoi de la 2ème facture pédagogique en décembre 2022 a généré des flux massifs d'appels ainsi que de courriers et courriels d'usagers qui ont mis à l'épreuve notre architecture téléphonique et permis de la faire évoluer. Malgré un traitement massif réalisé au cours du 1er trimestre 2023 pour répondre aux sollicitations des usagers et mettre à jour leur dossier, l'envoi de la facture réelle à partir du printemps 2023 a généré des flux d'appels, de courriers et courriels encore plus importants.

L'augmentation du nombre d'usagers enregistrés auprès du SMD3 (> 198 500 comptes à fin octobre, soit un peu plus de 24 000 comptes supplémentaires sur l'année glissante), une hausse difficilement prévisible des flux de traitement qui ont quadruplé par rapport à la période antérieure à la facturation, ont affecté la qualité de service, et cela malgré l'appel à un prestataire de service pour la gestion des appels en débordement.

Cette situation a conduit le SMD3 à recruter pendant l'été des renforts pour répondre au surcroît d'activité afin de résorber le retard de traitement puis à engager une procédure de recrutement à l'automne 2023 afin de se mettre en capacité d'absorber de tels flux et se préparer pour aborder la période de facturation 2024 dans de bonnes conditions.

D'autre part, une étude a été engagée afin de moderniser la technologie permettant au service de traiter encore plus efficacement des afflux massifs d'appels et de mails.

Enfin l'organisation du service est renforcée avec notamment la création à l'automne 2023 d'un département Habitat Collectif et Accompagnement. Sont regroupés au sein de ce département des agents en charge d'optimiser l'enregistrement des usagers, que ce soit en lien avec les bailleurs sociaux ou les gestionnaires privés de résidences collectives, mais aussi en vue d'accompagner les personnes en pertes d'autonomie, les structures d'aides à domicile ainsi que celles travaillant sur l'hébergement d'urgence.

Un agent sera aussi dédié dès novembre 2023 aux relations avec les collectivités en vue d'améliorer le taux d'enregistrement des usagers : cette démarche traduit la volonté du SMD3 de lutter contre les dépôts sauvages réalisés par les administrés ou les professionnels non enregistrés et donc non équipés de la carte, ainsi que celle de combattre l'iniquité que cela crée entre les usagers enregistrés qui paient la redevance et ceux qui ne paient pas.

Le déploiement des points d'apport volontaire tout au long de l'année, notamment sur le secteur de Thiviers, Thenon et Périgueux a conduit à l'installation de bornes privatives auprès de nouveaux professionnels et collectivités, portant à un peu plus de 300 le nombre total d'installations réalisées à fin octobre par le Service Commercial. Deux nouveaux chargés de secteur ont été recrutés à la rentrée

afin de se consacrer notamment aux professionnels restants à rencontrer sur le Grand Périgueux ainsi que sur la Communauté d'Agglomération Bergeracoise qui sera marquée par une année de transition en 2024 avec l'instauration au 1er janvier d'une redevance spéciale pour les gros producteurs.

En raison de difficultés techniques, l'application mobile « SMD3-mon service déchets » permettant de substituer le téléphone à la carte pour ouvrir les bornes équipées de contrôle d'accès, est restée au stade du test sur le secteur de Belvès. Les travaux menés conjointement par la direction commerciale avec la direction technique et la direction financière, pour le pilotage des prestataires nécessaires au fonctionnement de cette solution ont permis de franchir des étapes clés et devraient aboutir à une solution complètement opérationnelle au 1er semestre 2024, tant pour les usagers « touristes » que pour les résidents périgourdiens collectés par le SMD3.

Ces axes se traduisent en termes de budget :

En dépenses de fonctionnement

Le principal poste de dépense de fonctionnement concerne les charges de personnel (1 757 K€) avec un effectif qui devrait se fixer à environ 38 personnes en 2024. Cet effectif inclut le service technico-commercial (5 personnes).

La hausse de l'effectif s'accompagnera d'un arrêt de la prestation de service pour le débordement d'appels programmé au 31/12/2023.

Les autres postes de dépenses importants sont ceux relatifs à :

- La location du logiciel Tradim nécessaire à la gestion de la relation usagers et à la facturation de la redevance incitative (80 K€)
- Les frais liés à la gestion du courrier et notamment les frais d'affranchissement (courrier égrené, envoi de la facture pédagogique pour la CAB (53 K€)

➤ Service Communication

Le budget du service communication s'élève à 441 140 € pour l'année 2024, dont 289 500 € de charges à caractère général et 151 604 € de charges de personnel.

Dépenses de fonctionnement

- Mise en place de la redevance incitative et déploiement technique pour le grand public, les professionnels et les collectivités, en particulier sur les secteurs de la CAB et de la ville de Périgueux : le développement des campagnes de communication nécessite des outils adaptés et diversifiés. Ainsi les éléments de communication prendront forme aux moyens d'affichage, adhésifs, flyers, guides REOMI, guides thématiques, formation des élus et des agents municipaux, calendriers de collecte, réglettes tri, opérations d'informations de proximité ...
- Développement d'une campagne de communication départementale à destination des touristes.
- Renforcement des campagnes publicitaires médias et de l'affichage urbain.

- Création de nouveaux supports de communication interne orientés Qualité Sécurité Environnement (outils ludiques de diffusion de la culture QSE, livrets métiers...)

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement, pour un budget de 40 000 €, concernent principalement l'équipement des sites en panneaux d'information en particulier, la création de nouveaux panneaux en lien avec le développement de nouvelles filières et l'harmonisation/amélioration des supports pour les filières existantes en déchèteries.

➤ Service Animation

Le service animation a pour mission d'informer et d'accompagner les usagers en menant des actions de proximité sur les thématiques de la réduction et du tri des déchets, dans un but global de protection de l'environnement et de participer à l'atteinte des objectifs de la loi de Transition Energétique pour une Croissance Verte.

Pour cela, le budget de fonctionnement global du service s'élève en 2024 à 488 751 € dont 46 750€ de charges à caractère général et 442 001 € de charges de personnel.

Le service met en place des animations sur tout le territoire du SMD3 pour tout type de public (usagers grand public, enfance/jeunesse, associatif, tourisme, professionnel, élus, agents smd3, collectivités, médico-social, habitat collectif, séniors...) et sur différentes thématiques : REOMI, tri, prévention, compostage, zéro déchet, réemploi, éco-organismes...

Les animateurs sont également missionnés pour proposer des ventes de composteurs individuels et installer des sites de compostages collectifs et partagés sur le territoire en collaboration avec l'unité de prévention.

Ils proposent des visites de nos sites pour tous : site d'enfouissement des déchets à St Laurent des Hommes, centres de tri, déchèteries.

Ils conçoivent et distribuent l'agenda scolaire et le livret scolaire à destination de tous les élèves des écoles élémentaires du territoire, et ce, tous les ans.

Ils participent activement à des missions interservices, à la mise en valeur et la communication sur les différents métiers du SMD3.

Ils sont force de proposition sur les semaines évènementielles telles que la semaine européenne de la réduction des déchets en novembre, la fête du sol vivant en octobre, tous au compost en avril et la semaine de l'économie sociale et solidaire en mars.

Ils sont également régulièrement partenaires de différentes manifestations organisées sur le territoire, qui ont pour thématique la proximité et/ou l'environnement, et circulent avec le camion zéro déchet et/ou la roulotte des permanences afin d'informer et de sensibiliser les usagers en direct.

➤ Service Informatique

Le budget de fonctionnement du service informatique s'élève en 2024 à 1 865 564 € dont 416 808 € de charges de personnel et à 886 800 € de budget d'investissement.

Il recouvre plusieurs charges récurrentes liées à la maintenance et redevances mais aussi des projets de développement numérique et sécurité des installations.

Le détail synoptique se présente comme suit :

- Renouvellement parc informatique, système et licences propriétaires (390 K€)
 - Développements applicatifs et passerelles spécifiques
 - Nouvel outil de gestion du centre d'appels
 - Serveurs informatiques, solutions de sauvegarde, matériels réseaux et PC
 - Matériels de reprographie et télécommunication
- Mise en place d'un Système d'Information Globale (SIG) et financement du PCRS (15 K€)
- Système de stockage des données, organisation des flux et perspective (95 K€)
- Sécurité et sûreté des installations et interconnexion des sites (386 K€)
 - Travaux de raccord internet
 - Déploiement d'un système anti-intrusion
 - Déploiement de la vidéo protection

A ces dépenses d'investissement s'ajoutent des coûts qui permettent le pilotage de l'activité informatique au sein de la structure.

- Frais de télécommunication pour l'ensemble de la structure qui s'élèvent à 503 K€
 - Abonnements liés aux sondes et contrôles d'accès (305 K€)
 - Campagne d'informations aux usagers (20 K€)
 - Abonnements téléphonie et internet (178 K€)
- Droits d'utilisation informatique en mode SaaS, différentes applications métiers et outils de production (311 K€)
- Messagerie et outils bureautiques de base (120 K€)
- Cybersécurité (Pentest, antivirus, protection réseau) (45 K€)
- Formation logiciels spécifiques et accompagnement outils métiers (77 K€)
- Maintenance des installations (télésurveillance, Assistance, Copieurs etc...) (132 K€)
- Location mobilière (167 K€)
- Pilotage et sous-traitance (72 K€)

➤ Service Moyens Généraux

Le service Moyens Généraux centralise les dépenses liées aux fluides, aux carburants et diverses dépenses. Son budget de fonctionnement s'élève à 6 976 030 € dont 100 775 € de charges de personnel.

Dépenses de fonctionnement

Le service Moyens Généraux a en charge les dépenses liées aux :

- assurances (726 K€ hors RH)
- taxe sur essieu (42 K€)
- taxes foncières (60 K€)
- abonnements (12 K€)
- fournitures administratives (30 K€)
- affranchissement (20 K€)
- frais de déplacement et de bouche des élus (7 K€)
- Lavage vêtement de travail (41 K€)
- électricité (1 157 K€)
- eau (84 K€)
- carburants (4 690 K€)

➤ Service Prévention

Depuis 2010, le SMD3 œuvre pour la valorisation des biodéchets. Chaque habitant est invité à acquérir un composteur individuel pour passer à l'action. Pour donner suite aux MODECOM réalisé en 2021 et 2023, la part des biodéchets représente 1/3 soit encore 75 kg par Périgourdin.

Le SMD3 souhaite donc poursuivre et renforcer ses actions afin de répondre à l'obligation réglementaire de tri à la source des biodéchets dès janvier 2024 (Loi AGEC). Plusieurs solutions techniques adaptées sont prévues :

- Acquisition de composteurs individuels :

Le Service Prévention-Biodéchets gère l'achat et la revente des composteurs domestiques. En lien avec les animateurs départementaux, il sensibilise les usagers aux bonnes pratiques du compostage individuel via des ateliers, des permanences camion 0 déchet et supports de communication variés.

- Opération TRIBIO :

Le SMD3 lauréat de l'appel à projet TRIBIO porté par la Région Nouvelle Aquitaine et l'ADEME pour la période 2021-2024 comprend 3 volets :

- 1/ La gestion de proximité avec un dispositif de compostage collectif, de plateforme de compostage et l'acquisition de broyeurs mobiles,
- 2/ La communication auprès des usagers et la formation avec une montée en compétences des agents pour apporter une réponse technique spécifique à chaque projet (communal, établissements, ...),
- 3/ l'expérimentation d'une collecte séparée des biodéchets sur l'hypercentre de Périgueux et Bergerac.

Pour mener à bien ses missions, le service Prévention bénéficie d'un budget de 410 500 € en fonctionnement. Les charges de personnel s'élèvent à 129 072 €.

➤ Service Qualité Sécurité Environnement

Le budget du service s'élève à 719 891 € dont 246 020 € de charges de personnel et 473 871 € de charges à caractère général.

Les principales charges pour 2024 sont :

- les coûts liés à la protection des agents (EPI, vaccins, trousse de secours, PTI) budgétés en propre par chaque antenne s'élèvent au global à 291 K€.
- Les analyses obligatoires (rejets aqueux, compost, déchets verts, radioactivité, biogaz, émissions de poussières, expositions au bruit, vibrations) s'élèvent au global à 177 K€.

Les dépenses propres gérées par le service QSE sont :

- les dépenses liées au système de management QSE (audit, démarche qualité) : 32 K€
- les démarches en lien avec la gestion des ICPE (publication légale, impression dossiers ICPE) : 13 K€

➤ Service Verbalisation et gestion des dépôts sauvages

Dans le cadre du déploiement des PAV sur le territoire, de la mise en place de la redevance incitative au 1er janvier 2023, mais surtout de la recrudescence des dépôts au pieds des bornes et de l'augmentation des taux de refus dans les centres de tri, le SMD3 a souhaité créer un service verbalisation et gestion des dépôts sauvages.

Son budget pour 2024 s'élève à 188 416 €, composé pour l'essentiel de charges de personnel.

L'organisation du service

Le service est composé de quatre agents assermentés, trois agents de terrain et une responsable de service.

Dans le cadre de leurs missions, les agents sont en uniforme. Ils interviennent sur demande des élus, des usagers, des responsables d'antennes mais aussi sur les PAV particulièrement victimes d'incivilités. Leur champ d'action s'applique également aux centres de tri dans l'objectif de faire baisser les taux de refus.

Principales missions

Le respect du règlement de collecte, à savoir :

- Lutter contre les dépôts de toute sorte (sacs noirs, sacs jaunes, encombrants, cartons...) déposés au pied des bornes
- Lutter contre la présence de sacs noirs dans les bornes réservées aux déchets recyclables
- Lutter contre les dépôts devant les déchèteries.

Depuis le 24 janvier 2023, les agents sont assermentés et habilités par le Président du SMD3, à ce titre, les constatations de terrain permettent l'élaboration d'un rapport de constatation qui peut donner lieu à un titre de recette d'un montant variant entre 116 et 143€.

Les recettes de ces amendes administratives sont évaluées pour l'année 2024 à 30 000€.

➤ Maintenance du patrimoine

L'Unité Maintenance du Patrimoine, créée en février 2022, a pour objectif de structurer à l'échelle départementale la maintenance bâtementaire, l'entretien des espaces verts et la maintenance des équipements de pré-collecte (containeurs semi-enterrés, containeurs enterrés et bornes aériennes). Le budget alloué à ce service s'élève à 973 133 € dont 539 510 de charges à caractère général et 433 623 € de charges de personnel.

Début 2023, a été désigné une responsable d'unité afin de piloter les 3 équipes :

- L'équipe de la maintenance bâtementaire est aujourd'hui constituée d'un chef d'équipe et de 4 agents dont 2 proviennent de reclassements effectués suite au changement de mode de collecte. Cette équipe intervient sur tous les sites du SMD3 en plomberie, métallurgie, électricité et aménagement. L'objectif est de réaliser en régie la maintenance, les réparations et les petits travaux liés au patrimoine bâtementaire du SMD3 afin de limiter les coûts et le recourt aux entreprises extérieures.
- Sous la responsabilité du même chef d'équipe que la maintenance bâtementaire, l'équipe d'entretien des espaces verts est aujourd'hui constituée de 4 agents à mi-temps avec la collecte de Périgueux. Ces agents seront affectés à 100% à l'entretien des espaces verts d'ici l'été prochain.
- L'équipe de maintenance pré-collecte n'est pas encore en place. Elle devrait voir le jour en 2024 avec l'arrivée d'un premier agent. Pour cette maintenance, il est prévu que les petites opérations de maintenance soient réalisées par les agents des antennes afin de garder de la réactivité et que les opérations de maintenance plus complexes soient réalisées par l'équipe départementale.

Pour 2024, les principaux objectifs de l'unité sont :

- Consolider et pérenniser l'organisation et le fonctionnement des équipes de la maintenance bâtementaire et d'entretien des espaces verts.
- Suivre et gérer le marché des VGP bâtementaire sur l'ensemble du SMD3.
- Suivre et maîtriser le budget alloué à la maintenance du patrimoine qui sera pour la première année entièrement sous la responsabilité de cette unité.

➤ Maintenance du Matériel Roulant

L'Unité Parc Roulant a vu le jour début 2022, avec pour objectif la mise en place d'une organisation départementale de la maintenance des véhicules permettant d'harmoniser, de mutualiser, de rationaliser et de piloter les moyens humains et techniques. Cette organisation repose aujourd'hui sur les ateliers du Grand Périgueux, de Montpon-Mussidan et de Thiviers avec en support le logiciel AS-TECH pour la gestion du parc.

Les objectifs 2023 n'étant pas pleinement atteints, l'unité va poursuivre en 2024 la mise en œuvre de son projet de maintenance départementale avec les objectifs suivants :

- Ouvrir un nouvel atelier à Bergerac
- Déployer AS-TECH sur l'ensemble du parc roulant.

Pilotée par le responsable d'unité et son adjoint, l'unité est composée de 4 équipes :

- Périgueux : 1 chef d'atelier et 2 mécaniciens. En 2024, cet atelier devrait voir l'arrivée d'un 4^e agent.
- Montpon-M : 1 chef d'atelier et 2 mécaniciens.
- Thiviers : 1 chef d'atelier et 1 mécanicien.
- Bergerac : 1 chef d'atelier et 1 mécanicien.

Le Budget Primitif 2024 a été élaboré en collaboration avec les différents exploitant afin de tenir compte de leurs retours d'expérience et de leurs évolutions de parc ou de périmètre. Cependant, il faut prendre en considération les deux points suivants :

- Intégration du parc de la CAB en 02/2023, parc vieillissant et couteux. Toutefois, avec l'arrivée fin 2023 d'un 2^e agent, le budget alloué pour 2024 à ce parc sera contenu et maîtrisé.
- En attendant la livraison de l'atelier de Bergerac et la remise à niveau du parc roulant de cette antenne, celui de Belvès sera géré principalement en prestations extérieures.

le budget alloué pour ce service s'élève à 3 132 475 €, dont 2 430 750 € de charges à caractère général et 701 725 € de charges de personnel.

5 Dépenses de personnel

✓ ANNEE 2023

Les dépenses prévisionnelles 2023 en personnel (Chapitre 12) s'élèvent à 25 123 601 € et représentent 30,36% des dépenses de fonctionnement.

Au 17 octobre 2023, le tableau des emplois du SMD3 est le suivant :

Tableau des emplois permanents - fonctionnaires :

Grade	Catégorie	Postes ouverts	Durée hebdomadaire
Emploi fonctionnel de Directeur Général des services	A	1	35 H
FILIERE ADMINISTRATIVE		38	
Attaché hors classe	A	1	35H
Attaché	A	3	35H
Rédacteur pcpal 1° classe	B	5	35H
Rédacteur pcpal 2° classe	B	2	35H
Adjoint administratif prpal 1° cl.	C	9	35H
Adjoint administratif prpal 2° cl.	C	8	35H
Adjoint administratif	C	10	35H
FILIERE TECHNIQUE		268	
Ingénieur principal	A	5	35H
Ingénieur territorial	A	1	35H
Technicien principal 1e classe	B	7	35 H
Technicien principal 2e classe	B	3	35H
Technicien	B	2	35H
Agent de maîtrise principal	C	18	35H
Agent de maîtrise	C	28	35H
		1	25 H
Adjoint technique pcpal 1° classe	C	92	35H
Adjoint technique pcpal 2° classe	C	48	35H
Adjoint technique	C	57	35H
		1	22H30
		1	19H30

		1	18H
		1	16H
		1	13H
		1	7H
FILIERE ANIMATION		9	
Animateur principal 1 ^e classe	B	3	35H
Animateur	B	2	35H
Adjoint d'animation Ppal 2eme cl	C	2	35H
Adjoint d'animation	C	2	35H
FILIERE CULTURELLE		1	
Adjoint du patrimoine Ppal 1e cl	C	1	35H
TOTAL AGENTS TITULAIRES		318	

Tableau des emplois permanents – contractuels de droit privé (emplois non cadres) :

Filière	Catégorie	Métier	Niveau	Position	Nbre postes	Horaire
Exploitation collecte	Ouvrier	Agent de déchèterie	1	1	1	35 H
Exploitation collecte	Ouvrier	Agent de collecte	1	1	2	35 H
Exploitation collecte	Ouvrier	Agent de propreté	1	1	2	35 H
Exploitation collecte	Ouvrier	Agent de tri	1	1	14	35 H
Exploitation traitement	Ouvrier	Agent de transfert	1	1	1	35 H
Maintenance collecte	Ouvrier	Agent d'entretien	1	1	1	20 H
Exploitation collecte	Ouvrier	Agent de collecte	2	1	2	35 H
Maintenance collecte	Ouvrier	Agent technique polyvalent	2	1	1	35 H
Maintenance traitement	Ouvrier	Agent technique polyvalent	2	1	1	35 H
Maintenance traitement	Ouvrier	Mécanicien	2	1	1	35 H
Maintenance Administration Gestion	Employé	Assistant administratif	2	1	4	35 H
Exploitation collecte	Ouvrier	Agent de déchèterie	2	2	5	35 H

AR Prefecture

024-252405329-20231128-08112023-DE
Reçu le 01/12/2023

Exploitation collecte	Ouvrier	Agent de propreté	2	2	2	35 H
Exploitation collecte	Ouvrier	Agent de tri	2	2	7	35 H
Exploitation collecte	Ouvrier	Agent de contrôle	2	2	1	35 H
Exploitation traitement	Ouvrier	Cariste	2	2	4	35 H
Exploitation traitement	Ouvrier	Agent de gestion de plateforme	2	2	1	35 H
Maintenance traitement	Ouvrier	Agent technique polyvalent	2	2	1	35 H
Maintenance Traitement	Ouvrier	Mécanicien	2	2	1	35 H
Maintenance Administration Gestion	Employé	Assistant administratif	2	2	15	35 H
Maintenance Administration Gestion	Employé	Assistant administratif	2	2	1	27H30
Exploitation collecte	Ouvrier	Chauffeur collecte	2	3	6	35 H
Exploitation collecte	Ouvrier	Chauffeur SPL	2	3	1	35 H
Exploitation collecte	Ouvrier	Agent de contrôle	2	3	1	35 H
Exploitation collecte	Ouvrier	Animateur	2	3	4	35 H
Exploitation collecte	Ouvrier	Animateur	2	3	1	24 H
Exploitation traitement	Ouvrier	Cariste	2	3	1	35 H
Maintenance Traitement	Ouvrier	Mécanicien	2	3	1	35 H
Maintenance Administration Gestion	Employé	Assistant administratif	2	3	5	35 H
Exploitation collecte	Ouvrier	Animateur	3	1	1	35 H
Exploitation collecte	Ouvrier	Chauffeur collecte	3	1	8	35 H
Exploitation collecte	Ouvrier	Chauffeur SPL	3	1	6	35 H
Exploitation collecte	Ouvrier Qualifié	Chef d'équipe	3	1	2	35 H
Exploitation traitement	Ouvrier	Agent de broyage et criblage	3	1	1	35 H
Exploitation traitement	Ouvrier	Cariste	3	1	2	35 H

AR Prefecture

024-252405329-20231128-08112023-DE
 Reçu le 01/12/2023

Maintenance collecte	Employé Qualifié	Chargé de projets	3	1	2	35 H
Maintenance traitement	Ouvrier qualifié	Chef d'équipe	3	1	1	35 H
Maintenance traitement	Ouvrier qualifié	Informaticien	3	1	2	35 H
Exploitation collecte	Ouvrier	Animateur	3	2	1	35 H
Exploitation collecte	Ouvrier	Chauffeur collecte	3	2	1	35 H
Exploitation collecte	Ouvrier	Chauffeur SPL	3	2	5	35 H
Exploitation collecte	Ouvrier qualifié	Chef d'équipe	3	2	2	35 H
Exploitation traitement	Ouvrier	Agent de broyage et criblage	3	2	1	35 H
Exploitation traitement	Ouvrier	Cariste	3	2	1	35 H
Maintenance traitement	Ouvrier Qualifié	Informaticien	3	2	1	35 H
Maintenance Administration Gestion	Employé Qualifié	Assistante admin. Spécialisée	3	2	1	35 H
Maintenance Administration Gestion	Employé qualifié	Assistant administratif spécialisé	3	2	1	31H30
Maintenance Etudes et Dévpt	Ouvrier qualifié	Chargé de projets Etudes/Travaux/Services	3	2	1	35 H
Maintenance Etudes et Dévpt	Employé Qualifié	Chargé de secteur	3	2	2	35 H
Exploitation collecte	Agent de maîtrise	Chef d'équipe	3	3	3	35 H
Maintenance traitement	Agent de maîtrise	Chef d'équipe	3	3	1	35 H
Maintenance Administration Gestion	Agent de maîtrise	Chef d'équipe	3	3	1	35 H
Maintenance Administration Gestion	Technicien	Chargé de projets	3	3	2	35 H
Maintenance Etudes et Dévpt	Technicien	Chargé de projets Etudes/Travaux/Services	3	3	2	35H

Exploitation collecte	Agent de maîtrise	Chef d'équipe	3	4	2	35 H
Exploitation traitement	Agent de maîtrise	Chef d'équipe	3	4	1	35 H
Maintenance Administration Gestion	Agent de maîtrise	Chargé de projet/ Chef d'équipe	3	4	1	35 H
Maintenance Administration Gestion	Technicien	Chargé de projet	3	4	1	35 H
Maintenance Etudes et Dévpt	Technicien	Chargé de projets Etudes/Travaux/Services	3	4	1	35 H
Maintenance Études et Dévpt	Agent de maîtrise	Chef d'équipe	3	4	1	35 H
Exploitation collecte	Agent de maîtrise	Chef de service	4	1	2	35 H
Maintenance traitement	Agent de maîtrise	Chef de service	4	1	1	35 H
Maintenance Administration Gestion	Agent de maîtrise	Chargé de projet	4	1	1	35 H
Maintenance Administration Gestion	Agent de maîtrise	Chef de service	4	1	3	35 H
Maintenance Administration Gestion	Agent de maîtrise	Chargé de projet	4	2	1	35 H
		TOTAL EMPLOIS NON CADRES			154	

Tableau des emplois permanents – contractuels de droit privé (emplois cadres) :

Filière	Catégorie	Métier	Niveau	Nbre postes
Exploitation collecte	Cadre	Responsable d'Antenne	5	3
Exploitation collecte	Cadre	Responsable pôle optimisation collecte	5	1
Exploitation traitement	Cadre	Responsable de Pôle	5	1
Maintenance traitement	Cadre	Directeur	5	1
Maintenance traitement	Cadre	Responsable de Pôle	5	1

Maintenance Administration Gestion	Cadre	Contrôleur de gestion	5	1
Maintenance Administration Gestion	Cadre	Directeur	5	3
Maintenance Etudes et Dévpt	Cadre	Ingénieur BE	5	1
Maintenance Administration Gestion	Cadre	DGA Ressources	5	1
TOTAL EMPLOIS CADRES				13

Outre l'évolution du mode de collecte et la mise en place de la REOMI au 1^{er} janvier 2023 impliquant un changement de statut du SMD3, l'année 2023 a également été marquée par :

- L'intégration du personnel transféré de la CAB dans le cadre du transfert de compétence collecte des déchets au 1^{er} février 2023 ;
- La poursuite de la démarche d'accompagnement au reclassement initiée en 2021 d'une cinquantaine d'agents impactés par les évolutions fortes de la collecte ;
- L'intégration d'un nouveau logiciel de paye dédié à la gestion des personnels de droit privé ;
- La mise en place de modules informatisés de gestion des évaluations annuelles professionnelles et des compétences, ainsi que de la formation ;
- La poursuite de la mise en œuvre de l'annualisation du temps de travail et du logiciel dédié à la gestion du temps de travail Horoquartz ;
- La mise en œuvre du nouveau marché « titre restaurant » ;
- La poursuite de la mise en œuvre renforcée du plan d'action GPEEC dans un contexte de certification ISO 9001 ;
- La structuration de fonctions support du siège pour faire face à l'évolution structurelle du syndicat.

✓ ANNEE 2024

Pour 2024, les charges de personnel, estimées à 25 799 348 €, augmentent de 2,7% par rapport au budget 2023 et représentent 33.52% des dépenses de fonctionnement.

Cette augmentation du budget prévisionnel 2024 est liée à des faisceaux d'événements et d'évolution principalement en lien avec l'impact de la réglementation en matière de ressources humaines dans un double contexte de poursuite de la mise en œuvre de la REOMI et d'amélioration des services auprès des usagers.

1. EFFET PRIX

L'effet prix représente l'impact budgétaire relatif à l'application des réglementations publique et privée en matière de ressources humaines et auxquelles le syndicat est tenu.

- **Effet prix – réglementation droit public**

Le BP 2024 intègre les surcoûts liés à l'application de la réglementation (effet année pleine 2023 et/ou mesures 2024) concernant les personnels de droit public. L'impact de ces mesures auxquelles le syndicat est subordonné s'élève à 491 000 € :

- > Effet année pleine de revalorisation de l'indice plancher de la fonction publique au 1er mai 2023, de l'indice majoré 353 à l'indice majoré 361
- > Effet année pleine de revalorisation de 1.5% du point d'indice de la fonction publique et de grilles indiciaires de certains personnels au 1er juillet 2023
- > Effet année pleine de l'augmentation de 0,15 point de la taxe transport au 1er juillet 2023
- > Augmentation de 3,26% du taux de cotisation CNRACL à compter du 1^{er} janvier 2024
- > Attribution de 5 points d'indice majoré à tous les agents à compter du 1^{er} janvier 2024
- > Surcoûts relatifs aux avancements d'échelon et de grade, mesures catégorielles et revalorisations générales 2024 ; un taux d'évolution prévisionnel de 1.5% a été retenu à ce titre dans le cadre du BP 2024

- **Effet prix – réglementation droit privé**

Depuis le passage en SPIC du SMD3 au 1^{er} janvier 2023, l'ensemble des personnels contractuels relèvent désormais du régime de droit privé et, par voie de conséquence, des dispositions légale (code du travail) et conventionnelle (convention collective nationale des déchets) associées. L'effet année pleine 2023 et/ou mesures 2024 de cette réglementation représentent un surcoût évalué au BP 2024 à 604 000 € :

- > Effet année pleine de revalorisation de 2.24% du point CCAD au 1^{er} juin 2023
- > Effet année pleine de revalorisation des primes paniers au 1^{er} juin 2023
- > Surcoûts relatifs à l'effet d'ancienneté et la hausse prévisionnelle du point CCAD ; un taux d'évolution prévisionnel de 4.5% a été retenu à ce titre dans le cadre du BP 2024

2. EFFET VOLUME

L'effet volume concerne les dépenses de personnel en année pleine ainsi que les créations de poste 2024.

- **Effet année pleine des recrutements 2023**

Le BP 2024 intègre également les charges en année pleine de postes supplémentaires ouverts en cours d'année 2023. Sont notamment concernés les postes issus du personnel transféré de la CAB, ainsi que de postes au sein des services supports (finances, ressources humaines) et des pôles maintenance et optimisation de la collecte.

- **Postes supplémentaires 2024**

Afin de maîtriser les dépenses en personnel, une priorité a été donnée aux postes nécessaires à une amélioration qualitative des services aux usagers ainsi qu'à leur confort, avec également un objectif de rationalisation du recours à des prestataires externes :

- Création de 3 postes nécessaires à la mise en place d'une déchetterie mobile à/c du 1^{er} avril 2024 (+2.25 ETP) pour proposer un service de collecte ponctuel et de proximité à des

endroits publics identifiés au plus proche des usagers et de lutter également contre le dépôt sauvage des déchets

- Création de 3 postes d'agent de lavage haute pression à/c du 1^{er} janvier 2024 (+3 ETP) et d'un poste d'agent de propreté (+ 1 ETP) afin de renforcer la propreté des bornes accessibles aux usagers et de fournir un service de qualité
- Création d'un poste de mécanicien itinérant à/c du 1^{er} janvier 2024 (+1 ETP) chargé d'assurer, au niveau départemental, la maintenance préventive et curative de matériels spécifiques (chariots élévateurs, groupe hydraulique centre de transfert, karcher ...) et de réduire ainsi le recours à des prestataires externes

L'amélioration qualitative des services du SMD3 impliquent également le renfort en personnel au sein des services « support » :

- Création d'un poste de chargé(e) des relations communes à/c du 1^{er} janvier 2024 (+1 ETP) concernant la mise en place d'actions de communication et de sensibilisation à la gestion des déchets de la population vivant en habitat collectif
- Création d'un poste de chargé(e) de réemploi à/c du 1^{er} septembre 2024 (+0.33 ETP) afin de contribuer à l'économie circulaire et au prolongement de la durée de vie des produits pour réduire la production de déchets
- Création d'un poste de chargé(e) de communication à/c du 1^{er} janvier 2024 (+1 ETP) afin de développer la communication externe du SMD3 sur les réseaux sociaux et l'utilisation d'outils numériques actuels

3. MESURES NOUVELLES 2024

Le BP 2024 intègre également une mesure nouvelle d'ordre salarial en faveur des personnels :

- Modulation IFSE : lors de l'instauration du RIFSEEP, il a été prévu le réexamen du montant en prenant en compte l'expérience professionnelle des agents et l'évolution de leurs compétences à + ou - 15% du montant de l'IFSE liée à la fonction. A ce titre pour l'année 2024, compte tenu de l'évolution des compétences de certains agents et de leur expérience, il est prévu un montant de 31 504 €.

La Direction du SMD3 restant très attentive à la maîtrise de ses dépenses en personnel, l'impact budgétaire 2024 des effets prix et volume ainsi que des mesures nouvelles demeurent toutefois limité à 2.7% au regard du budget 2023 à la faveur notamment du non-remplacement de départs à la retraite de fonctionnaires, de reclassements de personnels et de rationalisation des postes consécutifs à la mise en place de la RI et à l'évolution du mode de collecte.

4. TABLEAU DES EMPLOIS 2024

Ainsi, au 1^{er} janvier 2024, le tableau prévisionnel des emplois sera le suivant :

Tableau des emplois permanents - fonctionnaires :

Grade	Catégorie	Postes ouverts	Durée hebdomadaire
Emploi fonctionnel de directeur général des services	A	1	35 H
FILIERE ADMINISTRATIVE		37	
Attaché hors classe	A	1	35H
Attaché	A	3	35H
Rédacteur pcpal 1 ^e classe	B	5	35H
Rédacteur pcpal 2 ^e classe	B	2	35H
Adjoint administratif prpal 1 ^e cl.	C	9	35H
Adjoint administratif prpal 2 ^e cl.	C	7	35H
Adjoint administratif	C	10	35H

FILIERE TECHNIQUE		263	
Ingénieur principal	A	5	35H
Ingénieur territorial	A	1	35H
Technicien principal 1e classe	B	7	35 H
Technicien principal 2e classe	B	3	35H
Technicien	B	2	35H
Agent de maîtrise principal	C	17	35H
Agent de maîtrise	C	28	35H
Adjoint technique pcpal 1° classe	C	90	35H
Adjoint technique pcpal 2° classe	C	47	35H
Adjoint technique	C	58	35H
		1	22H30
		1	19H30
		1	18H
		1	16H
		1	7H
FILIERE ANIMATION		9	
Animateur principal 1° classe	B	3	35H
Animateur	B	2	35H
Adjoint d'animation Ppal 2eme cl	C	2	35H
Adjoint d'animation	C	2	35H
FILIERE CULTURELLE		1	
Adjoint du patrimoine Ppal 1e cl	C	1	35H
TOTAL AGENTS TITULAIRES		311	

Tableau des emplois permanents – contractuels de droit privé (emplois non cadres) :

Filière	Catégorie	Métier	Niveau	Position	Nb postes	Horaires
Exploitation collecte	Ouvrier	Agent de déchèterie	1	1	1	35 H
Exploitation collecte	Ouvrier	Agent de collecte	1	1	2	35 H
Exploitation collecte	Ouvrier	Agent de propreté	1	1	6	35 H
Exploitation collecte	Ouvrier	Agent de tri	1	1	14	35 H
Exploitation traitement	Ouvrier	Agent de transfert	1	1	1	35 H
Maintenance collecte	Ouvrier	Agent d'entretien	1	1	1	20 H
Exploitation collecte	Ouvrier	Agent de collecte	2	1	2	35 H
Maintenance collecte	Ouvrier	Agent technique polyvalent	2	1	1	35 H
Maintenance traitement	Ouvrier	Agent technique polyvalent	2	1	1	35 H
Maintenance traitement	Ouvrier	Mécanicien	2	1	1	35 H
Maintenance Administration Gestion	Employé	Assistant administratif	2	1	4	35 H
Exploitation collecte	Ouvrier	Agent de déchèterie	2	2	5	35 H
Exploitation collecte	Ouvrier	Agent de propreté	2	2	2	35 H
Exploitation collecte	Ouvrier	Agent de tri	2	2	7	35 H
Exploitation collecte	Ouvrier	Agent de contrôle	2	2	1	35 H
Exploitation traitement	Ouvrier	Cariste	2	2	4	35 H
Exploitation traitement	Ouvrier	Agent de gestion de plateforme	2	2	1	35 H
Maintenance traitement	Ouvrier	Agent technique polyvalent	2	2	1	35 H
Maintenance Traitement	Ouvrier	Mécanicien	2	2	1	35 H
Maintenance Administration Gestion	Employé	Assistant administratif	2	2	16	35 H
Maintenance Administration Gestion	Employé	Assistant administratif	2	2	1	27H30
Exploitation collecte	Ouvrier	Chauffeur collecte	2	3	6	35 H
Exploitation collecte	Ouvrier	Chauffeur SPL	2	3	1	35 H

AR Prefecture

024-252405329-20231128-08112023-DE
Reçu le 01/12/2023

Exploitation collecte	Ouvrier	Agent de contrôle	2	3	1	35 H
Exploitation collecte	Ouvrier	Animateur	2	3	4	35 H
Exploitation collecte	Ouvrier	Animateur	2	3	1	24 H
Exploitation traitement	Ouvrier	Cariste	2	3	1	35 H
Maintenance Traitement	Ouvrier	Mécanicien	2	3	2	35 H
Maintenance Administration Gestion	Employé	Assistant administratif	2	3	5	35 H
Exploitation collecte	Ouvrier	Animateur	3	1	1	35 H
Exploitation collecte	Ouvrier	Chauffeur collecte	3	1	8	35 H
Exploitation collecte	Ouvrier	Chauffeur SPL	3	1	6	35 H
Exploitation collecte	Ouvrier Qualifié	Chef d'équipe	3	1	2	35 H
Exploitation traitement	Ouvrier	Agent de broyage et criblage	3	1	1	35 H
Exploitation traitement	Ouvrier	Cariste	3	1	2	35 H
Maintenance collecte	Employé Qualifié	Chargé de projets	3	1	2	35 H
Maintenance traitement	Ouvrier qualifié	Chef d'équipe	3	1	1	35 H
Maintenance traitement	Ouvrier qualifié	Informaticien	3	1	2	35 H
Exploitation collecte	Ouvrier	Animateur	3	2	1	35 H
Exploitation collecte	Ouvrier	Chauffeur collecte	3	2	1	35 H
Exploitation collecte	Ouvrier	Chauffeur SPL	3	2	5	35 H
Exploitation collecte	Ouvrier qualifié	Chef d'équipe	3	2	2	35 H
Exploitation traitement	Ouvrier	Agent de broyage et criblage	3	2	1	35 H
Exploitation traitement	Ouvrier	Cariste	3	2	1	35 H
Maintenance traitement	Ouvrier Qualifié	Informaticien	3	2	1	35 H

AR Prefecture

024-252405329-20231128-08112023-DE
 Reçu le 01/12/2023

Maintenance Administration Gestion	Employé Qualifié	Assistante admin. Spécialisée	3	2	2	35 H
Maintenance Administration Gestion	Employé qualifié	Assistant administratif spécialisé	3	2	1	31H30
Maintenance Etudes et Dévpt	Ouvrier qualifié	Chargé de projets Etudes/Travaux/Services	3	2	1	35 H
Maintenance Etudes et Dévpt	Employé Qualifié	Chargé de secteur	3	2	2	35 H
Exploitation collecte	Agent de maîtrise	Chef d'équipe	3	3	3	35 H
Maintenance traitement	Agent de maîtrise	Chef d'équipe	3	3	1	35 H
Maintenance Administration Gestion	Agent de maîtrise	Chef d'équipe	3	3	1	35 H
Maintenance Administration Gestion	Technicien	Chargé de projets	3	3	2	35 H
Maintenance Etudes et Dévpt	Technicien	Chargé de projets Etudes/Travaux/Services	3	3	2	35H
Exploitation collecte	Agent de maîtrise	Chef d'équipe	3	4	2	35 H
Exploitation traitement	Agent de maîtrise	Chef d'équipe	3	4	1	35 H
Maintenance Administration Gestion	Agent de maîtrise	Chargé de projet/ Chef d'équipe	3	4	2	35 H
Maintenance Administration Gestion	Technicien	Chargé de projet	3	4	1	35 H
Maintenance Etudes et Dévpt	Technicien	Chargé de projets Etudes/Travaux/Services	3	4	1	35 H
Maintenance Études et Dévpt	Agent de maîtrise	Chef d'équipe	3	4	1	35 H
Exploitation collecte	Agent de maîtrise	Chef de service	4	1	2	35 H
Maintenance traitement	Agent de maîtrise	Chef de service	4	1	1	35 H
Maintenance Administration Gestion	Agent de maîtrise	Chargé de projet	4	1	1	35 H

AR Prefecture024-252405329-20231128-08112023-DE
Reçu le 01/12/2023

Maintenance Administration Gestion	Agent de maîtrise	Chef de service	4	1	3	35 H
Maintenance Administration Gestion	Agent de maîtrise	Chargé de projet	4	2	1	35 H
		TOTAL EMPLOIS NON CADRES			162	

Tableau des emplois permanents – contractuels de droit privé (emplois cadres) :

Filière	Catégorie	Métier	Niveau	Nbre postes
Exploitation collecte	Cadre	Responsable d'Antenne	5	3
Exploitation collecte	Cadre	Responsable pôle optimisation collecte	5	1
Exploitation traitement	Cadre	Responsable de Pôle	5	1
Maintenance traitement	Cadre	Directeur	5	1
Maintenance traitement	Cadre	Responsable de Pôle	5	1
Maintenance Administration Gestion	Cadre	Contrôleur de gestion	5	1
Maintenance Administration Gestion	Cadre	Directeur	5	3
Maintenance Etudes et Dévpt	Cadre	Ingénieur BE	5	1
Maintenance Administration Gestion	Cadre	DGA Ressources	5	1
		TOTAL EMPLOIS CADRES		13

5. VENTILATION PAR COMPTE - BUDGET PREVISIONNEL 2024

		2023	2024	Evolution 2024/2023
Charges de personnel		25 123 601	25 799 348	2,7%
6218	Autre personnel extérieur	1 048 700	803 700	-23,4%
6312	Taxe d'apprentissage	46 722	52 155	11,6%
6331	Versement transport	111 697	132 533	18,7%
6332	Cotisation FNAL	70 918	74 071	4,4%
6333	Part. employeurs formation professionnelle continue	90 715	98 437	8,5%
6334	Part. employeurs à l'effort de construction	30 687	34 510	12,5%
6336	Cotisations CDG + CNFPT	192 334	194 692	1,2%
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés	600	500	-16,7%
64111	Rémunération titulaire et NBI	7 310 732	7 142 009	-2,3%
6415	Supplément familial de traitement	78 596	80 562	2,5%
641481	Autres indemnités titulaires	610 026	394 744	-35,3%
64112	Rémunérations CDI CDD	5 708 055	6 447 801	13%
641482	Autres indemnités CDI CDD	510 216	737 766	44,6%
6412	Congés payés	175 214	70 929	-59,5%
64113	Apprentis rémunérations	10 500	0	-100%
641412	Apprentis indemnité inflation	-1543	0	-100%
64131	Primes et gratifications IFSE CIA	1 690 901	1 702 176	0,7%
64132	Primes et gratifications CDI CDD	578 519	665 138	15%
64511	Cotisations URSSAF Titulaires	1 127 894	1 102 665	-2,2%
64512	Cotisations URSSAF CDI CDD	2 142 680	2 372 547	10,7%
64513	Cotisations URSSAF Contrats aidés	-3 165	0	-100%
64531	Cotisations retraite Titulaires	2 317 427	2 328 281	0,5%
64532	Cotisations retraite CDI CDD	415 439	460 952	11%
64542	Cotisations Pôle emploi	278 782	310 623	13,3%
64521	Cotisations mutuelles titulaires	52 603	56 839	8,1%
64522	Cotisations mutuelles - Prévoyance CDI CDD	117 870	119 970	1,8%
6458	Cotisations autres organismes	29 201	28 567	-2,2%
6471	Prestations directes	12 000	15 000	25%
6474	Versement aux œuvres sociales	171 350	179 308	4,6%
6475	Médecine du travail, pharmacie	0	110	100%
64751	Frais médicaux et pharmaceutiques Titulaires	15 310	20 050	31%
64752	Frais médicaux et pharmaceutiques CDI CDD	8 474	6 400	-24,5%
6478	Autres charges sociales diverses	173 390	166 293	-4,1%
648	Autres charges de personnels	756	0	-100%

Compte tenu des éléments d'analyse précités, cette augmentation de 2,7% du BP 2024 peut être ventilée comme suit :

- Application des réglementations public et privé (effet prix) : 65%
- Effet année pleine des recrutements 2023 : 9%
- Postes supplémentaires 2024 : 24%
- Mesures nouvelles 2024 : 2%

Comme en 2023, l'objectif d'un moindre recours à l'intérim demeure en 2024 (art. 6218). Cet objectif se traduit par une diminution de plus de 23% de ces dépenses par rapport au budget 2023 et marque donc la volonté du SMD3 de contenir l'intérim, plus coûteux, et qui reste bien souvent un choix contraint de fourniture de main d'œuvre sur les métiers pénuriques, notamment concernant les agents de tri (métiers pénibles où la main d'œuvre se fait rare et l'absentéisme est élevé) et les chauffeurs (métiers en tension sur le marché du travail).

Sous réserve de la consolidation des données au terme de l'année 2023, le nombre d'heures complémentaires et supplémentaires indemnisées en 2023, qui devrait avoisiner 8900 heures, demeurent maîtrisées à la faveur notamment de la mise en œuvre de l'annualisation du temps de travail et du renforcement de certaines équipes. Pour rappel, 10 319h avaient été initialement prévues au BP 2023. L'activité réduite, pour des raisons techniques, en fin décembre 2022 et début d'année 2023 du centre de tri de Marcillac explique également cette prévision d'atterrissage 2023 favorable. Le nombre d'heures supplémentaires intégrées au BP 2024 a été établi à 11 393h. Cette augmentation de 10% de prévisions des heures supplémentaires au BP 2024 s'explique notamment par les effets année pleine d'une nouvelle ligne d'astreinte garage et de l'intégration de la CAB, et doit également permettre une meilleure prise en charge des usagers face au surcroît de travail conjoncturel au sein du service usagers.

A l'instar de l'année 2023, le SMD3 dispense par ailleurs les avantages en nature suivants en 2024 :

- des tickets restaurant pour les agents désireux d'en bénéficier
- et une participation de l'employeur aux régimes facultatif et conventionnel complémentaires frais de santé et prévoyance

Enfin, l'année 2024 portera principalement sur :

- L'initiation du processus de reclassement des personnels du centre de tri de Marcillac dans la perspective du nouveau centre de tri départemental
- La poursuite du reclassement des personnels impactés par l'évolution de postes au sein du SMD3
- L'intégration, au niveau du SIRH, des modules rapports légaux et coffre-fort numérique
- L'ouverture d'accès numérique aux personnels sur le module compétences et évaluation
- La poursuite de l'adaptation du logiciel dédié à la gestion du temps de travail Horoquartz aux accords locaux temps de travail
- La mise en œuvre du nouveau marché « assurance statutaire » à compter du 1^{er} janvier 2024
- L'élaboration d'un parcours d'intégration complet pour les nouveaux arrivants
- La poursuite de la mise en œuvre renforcée du plan d'action GPEEC en conformité avec les exigences de la norme ISO 9001 et 14001

6 Recettes de fonctionnement

La mise en place de la redevance incitative au 1^{er} janvier 2023 modifie profondément la nature des recettes.

Les recettes 2024 seront composées :

- De la redevance incitative d'enlèvement des ordures ménagères sur les secteurs de Bergerac, Belvès, Montpon, Périgueux et Ribérac qui s'applique aux particuliers, administrations et petits producteurs professionnels
- De la facturation aux gros producteurs de déchets ainsi que de leurs apports sur nos sites
- De la tarification unique 2024 correspondant à la facturation des prestations rendues aux adhérents (prestation de transfert, transport, traitement des déchets résiduels, des encombrants, refus de tri...)
- De la tarification unique correspondant à la vente de produits aux usagers (composteurs, sacs de pré-tri...)
- De la contribution de solidarité
- De subventions ADEME et de la Région
- Des soutiens des Eco-organismes (CITEO, Ecomaison, Ecosystem...). A noter pour 2024 la perception des premiers soutiens financiers sur la filière REP PMCB dont le déploiement au sein des déchèteries sera effectué progressivement suivant les délais imposés par les éco-organismes agréés
- Des reventes de matériaux.

Les arbitrages porteront sur :

- L'augmentation des tarifs de redevance incitative
- L'augmentation des contributions budgétaires
- L'augmentation de la contribution de solidarité et / ou de la tarification unique
- L'instauration de la redevance spéciale sur le secteur de la CAB

7 Présentation des opérations d'investissement 2024

COLLECTE USAGERS	12 311 349,00
Antenne Bergerac : Aménagement et équipement	4 728 833,00
Antenne Belvès : Aménagement et équipement	832 600,00
Antenne Montpon Mussidan : Aménagement et équipement	521 111,00
Antenne Périgueux : Aménagement et équipement	5 238 150,00
Antenne Ribérac : Aménagement et équipement	181 933,00
Antenne Nontron : Aménagement et équipement	-
Antenne Thiviers : Aménagement et équipement	394 722,00
Départemental	414 000,00
COLLECTE DECHETERIES	1 074 520,00
Antenne Bergerac : Aménagements- mise aux normes - équipements	107 000,00
Antenne Belvès : Aménagements- mise aux normes - équipements	35 000,00
Antenne Montpon Mussidan : Aménagements- mise aux normes - équipements	308 800,00
Antenne Périgueux : Aménagements- mise aux normes - équipements	415 000,00
Antenne Ribérac : Aménagements- mise aux normes - équipements	20 220,00
Antenne Thiviers : Aménagements- mise aux normes - équipements	188 500,00
TRANSFERT	902 900,00
Antenne Bergerac : Aménagement CT	360 000,00
Antenne Belvès : Aménagement CT	177 100,00
Antenne Montpon Mussidan : Aménagement CT	230 000,00
Antenne Périgueux : Aménagement CT	111 400,00
Antenne Ribérac : Aménagement CT	1 400,00
Antenne Thiviers : Aménagement CT	1 400,00
Antenne Marcillac : Aménagement CT	
Départemental : Engins et Equipements techniques	21 600,00
TRANSPORT	590 000,00
Départemental : Equipements de transport	590 000,00
TRI	12 171 500,00
Centre de tri Marcillac	150 000,00
Centre de tri La Rampinsolle	21 500,00
Centre de tri Départemental	12 000 000,00
TRAITEMENT	1 766 000,00
Antenne Montpon Mussidan : Traitement ISD-ND	1 766 000,00
SUPPORT/PILOTAGE	2 945 400,00
Antenne Bergerac : Aménagement équipements	-
Antenne Belvès : Aménagement équipements	17 000,00
Antenne Montpon Mussidan : Aménagement équipements	2 000,00
Antenne Périgueux : Aménagement équipements	116 000,00
Antenne Ribérac : Aménagement équipements	800,00
Antenne Nontron : Aménagement équipements	-
Antenne Thiviers : Aménagement équipements	1 900,00
Antenne Marcillac : Aménagement équipements	
Départemental : Aménagement équipements	1 553 550,00
Départemental : Renouvellement flotte VL	-
Antenne de Bergerac/Belvès : atelier de maintenance et locaux sociaux	785 000,00
Départemental : atelier de maintenance	469 150,00
TOTAL :	31 761 669,00

8 Projet de Programme Pluriannuel des Investissements

Secteur	Priorité	Processus	Programme	Opération	Libellé opération	Mt opération	Cumul opé. an. antérieures	2021	2022	2023	2024	2025	2026
01 antenne bergerac	1- TRAV PRIORITAIRE	14 COLLECTE USAGER	19101	1910101	EQUIP AMENAG & EQUIP SECTEUR BERGERAC	14 766 916,41	2 872 048,49	2 452 324,84	968 953,45	3 684 756,63	4 728 833,00	30 000,00	30 000,00
04 antenne périgueux	1- TRAV PRIORITAIRE	14 COLLECTE USAGER	19101	1910107	AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS SECTEUR GD PERIGUEUX	22 485 783,39	0,00	1 850 784,98	5 769 118,99	9 197 729,42	5 238 150,00	430 000,00	0,00
10 départemental	1- TRAV PRIORITAIRE	14 COLLECTE USAGER	19101	1910105	Système informatique & télécommunication	893 123,97	33 193,75	0,00	12 292,80	717 637,42	30 000,00	50 000,00	50 000,00
10 départemental	2- TRAV IMPORTANT	14 COLLECTE USAGER	19101	1910104	OPREVERT : aménagements et équipements	121 653,35	3 976,25	70 322,12	0,00	47 354,98			
02 antenne bastide be	4-RENOUVELLEMENT MAT	14 COLLECTE USAGER	19101	1910102	EQUIP AMENAG & EQUIP SECTEUR BELVES	14 103 520,85	7 855 789,75	1 918 703,22	2 499 181,99	937 245,89	832 600,00	30 000,00	30 000,00
03 antenne montpon n	4-RENOUVELLEMENT MAT	14 COLLECTE USAGER	19101	1910103	EQUIP AMENAG & EQUIP SECTEUR MONTPON	11 947 362,20	7 068 003,44	2 128 825,91	1 035 608,67	1 133 813,18	521 111,00	30 000,00	30 000,00
05 antenne ribérac	4-RENOUVELLEMENT MAT	14 COLLECTE USAGER	19101	14052020	COLLECTE RIBERAC/ATELIER DE MECANIQUE	3 546,00	3 546,00		0,00	0,00			
05 antenne ribérac	4-RENOUVELLEMENT MAT	14 COLLECTE USAGER	19101	140520201	EQUIP AMENAG & EQUIP SECTEUR RIBERAC	10 670 975,17	2 073 977,16	3 800 015,08	3 476 029,07	1 079 020,86	181 933,00	30 000,00	30 000,00
10 départemental	4-RENOUVELLEMENT MAT	14 COLLECTE USAGER	19101	1910110	RENOUVELLEMENT MAT COLLECTE	4 759 000,00				375 000,00	384 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00
08 antenne thiviers	4-RENOUVELLEMENT MAT	14 COLLECTE USAGER	19101	1910108	AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS SECTEUR THIVIERS	6 468 709,54	0,00	494 977,53	2 904 107,06	2 614 902,95	394 722,00	30 000,00	30 000,00
		Total 14 COLLECTE USAGER				86 220 590,88	19 910 534,84	12 715 953,68	16 665 292,03	19 787 461,33	12 311 349,00	2 630 000,00	2 200 000,00
01 antenne bergerac	1- TRAV PRIORITAIRE	15 COLLECTE DECHETERIE	19201	1920101	AMENAG MISES AUX NORMES & EQUIP SECTEUR BERGERAC	697 907,09	160 205,44	208 700,44	181 055,05	120 946,16	27 000,00		
01 antenne bergerac	1- TRAV PRIORITAIRE	15 COLLECTE DECHETERIE	19201	1920121	MISES AUX NORMES DES DECHETERIES Bergerac: Mise aux Normes DREAL Sigoules: 80 000€ Issigeac 80 000€ Bergerac 0€	240 000,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00	80 000,00		80 000,00
02 antenne bastide be	1- TRAV PRIORITAIRE	15 COLLECTE DECHETERIE	19201	1920102	AMENAG MISES AUX NORMES & EQUIP SECTEUR BELVES Garde corps déchèteries: 135 000€	1 019 931,19	72 234,63	125 913,94	279 002,62	507 780,00	35 000,00		0,00
02 antenne bastide be	1- TRAV PRIORITAIRE	15 COLLECTE DECHETERIE	19201	1920121	MISES AUX NORMES DES DECHETERIES Belves: Mise aux Normes DREAL Siorac 86000€ Beaumont 86000€ Le Bugue 86000€	258 000,00	0,00	0,00	0,00	172 000,00			86 000,00
03 antenne montpon n	1- TRAV PRIORITAIRE	15 COLLECTE DECHETERIE	19201	1920103	AMENAG MISES AUX NORMES & EQUIP SECTEUR MONTPON	872 578,52	165 665,97	180 528,41	176 584,14	41 000,00	308 800,00		0,00
03 antenne montpon n	1- TRAV PRIORITAIRE	15 COLLECTE DECHETERIE	19201	1920121	MISES AUX NORMES DES DECHETERIES Montpon : St Astier	40 000,00	0,00	0,00	0,00		40 000,00		0,00
04 antenne périgueux	1- TRAV PRIORITAIRE	15 COLLECTE DECHETERIE	19201	1920104	AMENAG MISES AUX NORMES & EQUIP GRAND PERIGUEUX	1 623 208,08	400 039,99	434 864,69	240 963,62	257 339,78	290 000,00		0,00
04 antenne périgueux	1- TRAV PRIORITAIRE	15 COLLECTE DECHETERIE	19201	1920121	MISES AUX NORMES DES DECHETERIES Périgueux: Mise aux Normes DREAL Rouffignac 75000€	196 000,00				115 000,00	81 000,00		
05 antenne ribérac	1- TRAV PRIORITAIRE	15 COLLECTE DECHETERIE	19201	15052020	AMENAG MISES AUX NORMES & EQUIP SECTEUR RIBERAC	223 783,39	6 296,92	20 420,22	48 546,58	128 299,67	20 220,00		0,00
05 antenne ribérac	1- TRAV PRIORITAIRE	15 COLLECTE DECHETERIE	19201	1920121	MISES AUX NORMES DES DECHETERIES Ribérac : Ribérac 68000€ Tocane 58000€	68 000,00	0,00	0,00	0,00				68 000,00
08 antenne thiviers	1- TRAV PRIORITAIRE	15 COLLECTE DECHETERIE	19201	201802	Déchèterie de Thenon	1 871 385,09	468 928,95	1 133 492,16	261 436,29	7 527,69			
08 antenne thiviers	1- TRAV PRIORITAIRE	15 COLLECTE DECHETERIE	19201	1920108	AMENAG ET EQUIPEMENTS DECHETERIES SECTEUR THIVIERS	599 055,54	0,00	0,00	120 843,98	289 711,56	188 500,00	0,00	
08 antenne thiviers	1- TRAV PRIORITAIRE	15 COLLECTE DECHETERIE	19201	1920121	MISES AUX NORMES DES DECHETERIES Thiviers : La Coquille 102000€ /Mayac158000€ /Payzac 152000€ /Hautefort 247000€ Thiviers 65000€	158 000,00	0,00	0,00	0,00		0,00		158 000,00
10 départemental	1- TRAV PRIORITAIRE	15 COLLECTE DECHETERIE	19201	1920122	DECHETERIES MOBILES	1 679 011,80	0,00	0,00	0,00	829 011,80			850 000,00
01 antenne bergerac	2- TRAV IMPORTANT	15 COLLECTE DECHETERIE	19201	1920101	Nouveau service de déchèterie : Construction (Canton d'EYMET 1 600 000€ + Rive gauche Bergerac 2 100 000€) + Démolitions réhabilitations (Sigoules 50000€)	0,00				0,00			
02 antenne bastide be	2- TRAV IMPORTANT	15 COLLECTE DECHETERIE	19201	1920102	Nouveau service de déchèterie : acquisitions foncières 160000 Construction (Secteur Mazeyrolles 1 600 000€ + Secteur Lalinde 1600000€) + Démolitions réhabilitations (LAVALADE 50 000€ + ST CERNIN 50 000€ + LALINDE 50 000€ + ST CYPRIEN 10 000€)	0,00				0,00			
03 antenne montpon n	2- TRAV IMPORTANT	15 COLLECTE DECHETERIE	19201	1920103	Nouveau service de déchèterie : Construction (2x100000€ de foncier Montpon 1600000€ + Nord de St Laurent 1600000€) + Démolitions réhabilitations (Beleymas 50000€, Carsac 50000€, St Aulaye 50000€)	0,00				0,00			
04 antenne périgueux	2- TRAV IMPORTANT	15 COLLECTE DECHETERIE	19201	19201041	DECHETERIE LA RAMPINSOLLE	33 092,99	0,00		33 092,99	0,00			
04 antenne périgueux	2- TRAV IMPORTANT	15 COLLECTE DECHETERIE	19201	1920104	Nouveau service de déchèterie : Acquisitions foncières: 200 000€ Constructions: Sud 3 600 000€, Est 2 000 000€, Ouest 2 000 000€ et Nord Agglo 2 000 000€ + Démolitions réhabilitations (Agonac 10000€, Périgueux 80000€, Chamiers 80000€, St Crépin d'aub 50000€, La Douze 10000€)	320 000,00					320 000,00		
05 antenne ribérac	2- TRAV IMPORTANT	15 COLLECTE DECHETERIE	19201	15052020	Nouveau service de déchèterie : Démolitions réhabilitations Verteilac 10 000€	0,00			0,00	0,00			
10 départemental	3- AMELIORATION	15 COLLECTE DECHETERIE	19201	1920110	Acquisition de broyeurs mobiles / complément de service déchèteries	0,00	0,00	0,00	0,00				
02 antenne bastide be	4-RENOUVELLEMENT MAT	15 COLLECTE DECHETERIE	Hors Programme	15022020	DECHETERIES BASTIDES/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	2 363,78			0,00	2 363,78			
03 antenne montpon n	4-RENOUVELLEMENT MAT	15 COLLECTE DECHETERIE	Hors Programme	15032020	DECHETERIES MONTPON/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	109 505,87			58 040,74	51 465,13			
10 départemental	4-RENOUVELLEMENT MAT	15 COLLECTE DECHETERIE	19201	1920110	acquisition équipements (bennes suppl, caissons suppl, gerbeur	120 000,00	0,00	0,00	0,00		60 000,00		60 000,00
10 départemental	4-RENOUVELLEMENT MAT	15 COLLECTE DECHETERIE	19201	1920110	acquisition matériel roulant suppl (Chargeuse, telesco, packmat)	300 000,00	0,00	0,00	0,00		150 000,00		150 000,00
10 départemental	4-RENOUVELLEMENT MAT	15 COLLECTE DECHETERIE	19201	1920110	Renouvellement équipement (bornes huiles, bornes textiles) 15000€/an	0,00	0,00	0,00	0,00				
10 départemental	4-RENOUVELLEMENT MAT	15 COLLECTE DECHETERIE	19201	1920110	Renouvellement matériel roulant (polybenne, remorque)	400 000,00	0,00	0,00	0,00			200 000,00	200 000,00
01 antenne bergerac	5-RECURRENT / ENTRETIEN	15 COLLECTE DECHETERIE	Hors Programme	15012020	DECHETERIES BERGERAC/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	0,00							
04 antenne périgueux	5-RECURRENT / ENTRETIEN	15 COLLECTE DECHETERIE	Hors Programme	15042020	DECHETERIES PERIGUEUX/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	16 577,57			0,00	12 577,57	4 000,00		
10 départemental	5-RECURRENT / ENTRETIEN	15 COLLECTE DECHETERIE	19201	1920110	entretien bâtiment, voiries, gardes corps, bavettes, équipements QSE	600 000,00	0,00	0,00	0,00			300 000,00	300 000,00
		Total 15 COLLECTE DECHETERIE				11 448 400,91	1 273 371,90	2 103 919,86	1 399 566,01	2 935 023,14	1 074 520,00	710 000,00	1 952 000,00

Secteur	Priorité	Processus	Programme	Opération	Libellé opération	Mt opération	Cumul opé. an. antérieures	2021	2022	2023	2024	2025	2026
01 antenne bergerac	1- TRAV PRIORITAIRE	16 TRANSFERT	19202	1920201	Aménagement Centre de Transfert de Bergerac Acquisition d'une presse à balle d'occasion pour les cartons 30K€	1 974 271,62	92 104,65	18 733,17	46 724,63	756 709,17	360 000,00		700 000,00
02 antenne bastide be	1- TRAV PRIORITAIRE	16 TRANSFERT	19202	201707	CT Belvès	6 834 644,89	305 948,02	62 738,51	1 093 270,76	5 195 587,60	177 100,00		
03 antenne montpon n	1- TRAV PRIORITAIRE	16 TRANSFERT	19202	16032020	Aménagement CT MONTPON Acquisition d'une presse à balle pour les cartons	386 690,59	43 542,52	22 585,92	29 158,19	61 403,96	230 000,00		
09 antenne marcellac	1- TRAV PRIORITAIRE	16 TRANSFERT	19202	1920203	Aménagement CT Marcellac	305 152,23	0,00	0,00	235 513,76	69 638,47			
09 antenne marcellac	1- TRAV PRIORITAIRE	16 TRANSFERT	Hors Programme	16092020	CT MARCELLAC/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	36 506,40			6 874,51	29 631,89	0,00		
09 antenne marcellac	1- TRAV PRIORITAIRE	16 TRANSFERT	19202	1920203	CT Marcellac: Création d'un quai supplémentaire (transit DPS vers Centre de tri départemental) / création d'une aire de lavage	700 000,00						200 000,00	500 000,00
10 départemental	1- TRAV PRIORITAIRE	16 TRANSFERT	Hors Programme	201531	Centres de transfert / Passage en FMA	9 075 641,05	8 963 856,83		22 252,57	88 131,65	1 400,00		
04 antenne périgueux	1- TRAV PRIORITAIRE	16 TRANSFERT	19202	16042020A	Mise aux Normes du CT de la rampinsolle: Reprise murs et sol plateforme verre Audit iso et inspection DREAL	155 834,89				44 434,89	111 400,00		
04 antenne périgueux	2- TRAV IMPORTANT	16 TRANSFERT	19202	16042020	UNITE BIOMASSE RAMPINSOLLE - AMENAGEMENT EQUIP	68 258,47	14 891,66	0,00	53 366,81	0,00			
08 antenne thiviers	2- TRAV IMPORTANT	16 TRANSFERT	19202	1920208	AMENAGEMENT CENTRE DE TRANSFERT THIVIERS	9 169,60	0,00	0,00	9 169,60	0,00			
04 antenne périgueux	3- AMELIORATION	16 TRANSFERT	19202	16042020A	CT RAMPINSOLLE/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	174 748,63	141 785,70	1 063,80	31 899,13				
10 départemental	4-RENOUVELLEMENT MAT	16 TRANSFERT	19202	1920202	Equipements Départementaux	674 202,05	671 627,75	0,00	1 674,30	0,00	900,00	0,00	0,00
10 départemental	4-RENOUVELLEMENT MAT	16 TRANSFERT	19204	1920401	Engins et matériels de broyage	925 951,61	36 692,50	759 138,45	53 845,79	56 274,87	20 000,00		0,00
01 antenne bergerac	5-RECURENT / ENTRETIEN	16 TRANSFERT	Hors Programme	16012020	CT BERGERAC/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	7 781,89			0,00	7 781,89			
06 antenne nontron	5-RECURENT / ENTRETIEN	16 TRANSFERT	Hors Programme	16062020	CT ST FRONT/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	22 881,89			0,00	22 181,89	700,00		
08 antenne thiviers	5-RECURENT / ENTRETIEN	16 TRANSFERT	Hors Programme	16082020	CT DUSSAC/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	18 581,89			0,00	17 181,89	1 400,00		
		Total 16 TRANSFERT				21 370 317,70	10 270 449,63	864 259,85	1 583 750,05	6 348 958,17	902 900,00	200 000,00	1 200 000,00
10 départemental	1- TRAV PRIORITAIRE	17 TRANSPORT	172020	17TRA19	DEPARTEMENTAL/EQUIPEMENT DE TRANSPORT Acquisition de Matériel roulant Nouvelles Compétences	2 426 920,68	753 990,00	234 261,72	99 004,32	1 339 664,64			
10 départemental	4-RENOUVELLEMENT MAT	17 TRANSPORT	172020	17TRA19	DEPARTEMENTAL/EQUIPEMENT DE TRANSPORT Renouvellement de matériel roulant (Tracteur, remorques FMA)	1 773 003,23			283 003,23	0,00	590 000,00	450 000,00	450 000,00
		Total 17 TRANSPORT				4 199 923,91	753 990,00	234 261,72	382 007,55	1 339 664,64	590 000,00	450 000,00	450 000,00
13 Centre de tri Rampi	1- TRAV PRIORITAIRE	18 TRI	202101	1920303	CENTRE DE TRI DEPARTEMENTAL	48 585 618,85	0,00	0,00	58 910,35	1 821 508,50	12 000 000,00	30 000 000,00	4 705 200,00
13 Centre de tri Rampi	2- TRAV IMPORTANT	18 TRI		1920304	CSR	0,00							
13 Centre de tri Rampi	1- TRAV PRIORITAIRE	18 TRI	19203	1920301	AMENAG CENTRE DE TRI RAMPINSOLLE	3 465 414,95	118 428,57	0,00	3 245 986,38	79 500,00	21 500,00		
13 Centre de tri Rampi	1- TRAV PRIORITAIRE	18 TRI	Hors Programme	200612	Centre de Coulounièix	7 214 356,28	6 899 900,28		0,00	314 456,00			
12 Centre de tri Marcellac	4-RENOUVELLEMENT MAT	18 TRI	19203	1920302	AMENAG CENTRE DE TRI MARCELLAC	1 544 473,39	209 157,45	338 663,32	348 015,44	398 637,18	150 000,00	50 000,00	50 000,00
		Total 18 TRI				60 809 863,47	7 227 486,30	338 663,32	3 652 912,17	2 614 101,68	12 171 500,00	30 050 000,00	4 755 200,00
06 antenne nontron	1- TRAV PRIORITAIRE	19 TRAITEMENT	Hors Programme	19062020	ISDI ST FRONT/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	5 984,25			5 984,25	0,00			
11 ISDND	1- TRAV PRIORITAIRE	19 TRAITEMENT	19302	200718	Bioréacteur ISDND	8 400 681,29	8 384 016,46	16 664,83	0,00				
11 ISDND	1- TRAV PRIORITAIRE	19 TRAITEMENT	19302	1930203	Construction casiers secteur G	4 055 000,00					55 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00
11 ISDND	1- TRAV PRIORITAIRE	19 TRAITEMENT	19302	1930201	Construction casiers E1/E2	3 773 901,15	2 071 702,67	774 005,25	391 118,71	532 074,52	5 000,00		
11 ISDND	1- TRAV PRIORITAIRE	19 TRAITEMENT	19302	1930202	Construction casiers secteur F	3 592 200,27	0,00	10 617,74	998 719,74	1 143 862,79	1 439 000,00		
03 antenne montpon n	3- AMELIORATION	19 TRAITEMENT	Hors Programme	19032020	ISD-ND Adaptation PF Compostage pour traitement biodéchets	0,00							
11 ISDND	4-RENOUVELLEMENT MAT	19 TRAITEMENT	19204	1920402	Compacteurs	976 290,00	431 290,00	0,00	0,00	545 000,00			
11 ISDND	4-RENOUVELLEMENT MAT	19 TRAITEMENT	19301	1930101	Pièces pour réparation	432 613,61	68 983,35	51 508,49	68 710,97	79 410,80	50 000,00	57 000,00	57 000,00
03 antenne montpon n	5-RECURENT / ENTRETIEN	19 TRAITEMENT	Hors Programme	19032020	ISD-ND ST LAURENT/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	770 656,22			75 281,20	330 375,02	205 000,00	80 000,00	80 000,00
11 ISDND	1- TRAV PRIORITAIRE	19 TRAITEMENT	19302	1930220	CASIER POST EXPLOITATION	12 000,00				12 000,00			
		Total 19 TRAITEMENT				22 019 326,79	10 955 992,48	852 796,31	1 539 814,87	2 630 723,13	1 766 000,00	2 137 000,00	2 137 000,00

Secteur	Priorité	Processus	Programme	Opération	Libellé opération	Mt opération	Cumul opé. an. antérieures	2021	2022	2023	2024	2025	2026
01 antenne bergerac	1- TRAV PRIORITAIRE	25 SUPPORT/PILOTAGE	202201	20220101	ATELIER BERGERAC BELVES	944 777,60	0,00	0,00	0,00	399 777,60	545 000,00		
01 antenne bergerac	1- TRAV PRIORITAIRE	25 SUPPORT/PILOTAGE	202201	20220101	ANTENNE BERGERAC/AMENAGEMENT EQUIPEMENT Locaux sociaux agents CAB	900 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	240 000,00	660 000,00	
01 antenne bergerac	1- TRAV PRIORITAIRE	25 SUPPORT/PILOTAGE	19205	1920504	ANTENNE DE BERGERAC	1 050 527,74	434 448,78	516 487,67	91 868,22	7 723,07			
03 antenne montpon n	1- TRAV PRIORITAIRE	25 SUPPORT/PILOTAGE	19205	1920501	Antenne de IISD-ND	10 395,23	0,00	4 796,39	5 598,84	0,00			
10 départemental	1- TRAV PRIORITAIRE	25 SUPPORT/PILOTAGE	202201	20220125	ATELIER DEPARTEMENTAL Sanilhac Travaux d'aménagements: Salle de repos 15p Bureaux encadrement 6p Stockage maintenance + établi atelier Stockage animation Abri véhicules 13u	651 500,00				51 500,00	200 000,00	400 000,00	
10 départemental	1- TRAV PRIORITAIRE	25 SUPPORT/PILOTAGE	19101	201702	Constructions de Hangars	198 161,23	198 161,23		0,00	0,00			
10 départemental	1- TRAV PRIORITAIRE	25 SUPPORT/PILOTAGE	19205	201801	Extension Locaux Rampinsolle	6 882 866,77	6 035 049,72	16 664,83	34 265,42	130 886,80	366 000,00	300 000,00	
10 départemental	2- TRAV IMPORTANT	25 SUPPORT/PILOTAGE	202201	20220125	ATELIER DEPARTEMENTAL	1 369 150,00	0,00	0,00	0,00	1 100 000,00	269 150,00		
10 départemental	2- TRAV IMPORTANT	25 SUPPORT/PILOTAGE	Hors Programme	25102020	Acquisition de terrains	600 000,00					200 000,00	200 000,00	200 000,00
04 antenne périgueux	3- AMELIORATION	25 SUPPORT/PILOTAGE	Hors Programme	25042020	ANTENNE RAMPINSOLLE/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	411 313,27			2 221,56	293 091,71	116 000,00		
10 départemental	3- AMELIORATION	25 SUPPORT/PILOTAGE	19401	1940105	SIG : Système d'information géographique	162 963,95	66 102,60	27 743,57	8 947,78	45 570,00	14 600,00		
10 départemental	3- AMELIORATION	25 SUPPORT/PILOTAGE	19401	1940101	Infrastructures réseaux 1 parc télécommunications	904 293,56	153 916,33	44 401,15	8 553,84	312 422,24	385 000,00		
10 départemental	3- AMELIORATION	25 SUPPORT/PILOTAGE	19401	1940103	Site internet et intranet	2 598,47	2 598,47	0,00	0,00	0,00			
10 départemental	3- AMELIORATION	25 SUPPORT/PILOTAGE	19401	1940104	Système stockage données, organisation des flux	916 430,23	103 430,56	6 718,92	176 459,85	134 820,90	95 000,00	200 000,00	200 000,00
10 départemental	4-RENOUVELLEMENT MAT	25 SUPPORT/PILOTAGE	202102	20210225	RENOUVELLEMENT FLOTTE VEHICULES	1 009 667,17	0,00	187 362,28	572 107,91	35 196,98	15 000,00	100 000,00	100 000,00
10 départemental	4-RENOUVELLEMENT MAT	25 SUPPORT/PILOTAGE	19401	1940102	Renouvel parc informatique & licences logiciels	1 710 313,95	134 274,46	172 782,73	159 056,31	282 000,45	362 200,00	300 000,00	300 000,00
01 antenne bergerac	5-RECURRENT / ENTRETIEN	25 SUPPORT/PILOTAGE	Hors Programme	25012020	ANTENNE BERGERAC/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	7 645,08			445,08	7 200,00			
02 antenne bastide be	5-RECURRENT / ENTRETIEN	25 SUPPORT/PILOTAGE	Hors Programme	25022020	ANTENNE BASTIDES/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	26 180,03			1 480,03	7 700,00	17 000,00		
02 antenne bastide be	5-RECURRENT / ENTRETIEN	25 SUPPORT/PILOTAGE	19205	1920503	Antenne de Belves	8 207,45	6 549,00	1 658,45	0,00	0,00			
03 antenne montpon n	5-RECURRENT / ENTRETIEN	25 SUPPORT/PILOTAGE	Hors Programme	25032020	ANTENNE MONTPON/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	110 236,55			82 083,50	26 153,05	2 000,00		
05 antenne ribérac	5-RECURRENT / ENTRETIEN	25 SUPPORT/PILOTAGE	Hors Programme	25052020	ANTENNE RIBERAC/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	7 750,11			6 950,11		800,00		
08 antenne thiviers	5-RECURRENT / ENTRETIEN	25 SUPPORT/PILOTAGE	Hors Programme	25082020	ANTENNE THIVIERS/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	113 300,00				111 400,00	1 900,00		
10 départemental	5-RECURRENT / ENTRETIEN	25 SUPPORT/PILOTAGE	Hors Programme	25102020	ANTENNE SIEGE/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	593 577,10			248 925,99	180 901,11	115 750,00	24 000,00	24 000,00
10 départemental	5-RECURRENT / ENTRETIEN	25 SUPPORT/PILOTAGE	19205	1920502	MULTI SITES	870 716,35	30 473,43	36 990,49	3 252,43	0,00		400 000,00	400 000,00
		Total 25 SUPPORT/PILOTAGE				19 462 571,84	7 165 004,58	1 015 606,48	1 402 216,87	3 126 343,91	2 945 400,00	2 584 000,00	1 224 000,00
		TOTAL GENERAL				225 530 995,50	57 556 829,73	18 125 461,22	26 625 559,55	38 782 276,00	31 761 669,00	38 761 000,00	13 918 200,00

Les recettes d'investissement sont composées essentiellement du versement de subventions, du remboursement du FCTVA et des emprunts.

10 Analyse financière du Syndicat

10.1 Evolution des charges et des produits de gestion

	2013*	2014*	2015*	2016*	2017*	2018*	2019*	2020*	2021*	2022*	2023**	Var. annuelle moyenne
Produits de gestion	23,58	22,17	22,45	24,48	28,27	30,39	36	40,4	52,60	59,9	71,8	12,19
Charges de gestion	18,78	17,12	16,29	16,87	21,56	23,94	32,72	32,23	39,6	48	57,9	12,86

*source compte de gestion

**source budget 2023

10.2 Evolution de la capacité d'épargne du SMD3 et financement des investissements

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Epargne DE GESTION	7 637 916,44	6 638 697,16	6 541 800,00	6 053 629,38	8 092 704,30	13 301 040,10	12 489 856,90
Intérêts	416 891,68	436 354,23	429 577,73	452 105,51	526 598,97	554 886,48	547 042,57
Epargne BRUTE	7 221 024,76	6 202 342,93	6 112 222,27	5 601 523,87	7 566 105,33	12 746 153,62	11 942 814,33
Remboursement structurel du capital	2 485 202,25	2 256 939,00	2 488 288,80	7 780 603,56	4 007 420,62	5 122 924,44	6 366 700,81
EPARGNE NETTE	4 735 822,51	3 945 403,93	3 623 933,47	- 2 179 079,69	3 558 684,71	7 623 229,18	5 576 113,52
Annuité payée par les tiers	-	-	-	-	-	-	-
AUTOFINANCEMENT	4 735 822,51	3 945 403,93	3 623 933,47	- 2 179 079,69	3 558 684,71	7 623 229,18	5 576 113,52
Recettes d'investissement hors Emprunt	244 390,69	2 135 028,20	13 407 722,91	8 675 173,63	5 022 811,07	2 058 719,91	5 257 734,46
Dépenses d'investissement	7 788 930,14	13 953 914,89	26 322 715,40	12 727 199,47	23 176 485,65	18 994 478,41	27 398 064,45
Solde des opérations conjoncturelle sur dette	-	-	-	-	-	-	-
BESOIN OU EXCEDENT DE FINANCEMENT	- 7 544 539,45	- 11 818 886,69	- 12 914 992,49	- 4 052 025,84	- 18 153 674,58	- 16 935 758,50	- 22 140 329,99
Autofinancement	4 735 822,51	3 945 403,93	3 623 933,47	- 2 179 079,69	3 558 684,71	7 623 229,18	5 576 113,52
BESOIN (<0) OU EXCEDENT (>0) DE FINANCEMENT	- 2 808 716,94	- 7 873 482,76	- 9 291 059,02	- 6 231 105,53	- 14 594 989,87	- 9 312 529,32	- 16 564 216,47
Emprunt hors refinancement et hors CLTR	4 832 759,46	5 162 999,40	8 554 000,00	10 000 000,00	19 000 000,00	12 000 000,00	16 000 000,00
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT	2 024 042,52	- 2 710 483,36	- 737 059,02	3 768 894,47	4 405 010,13	2 687 470,68	- 564 216,47
FONDS DE ROULEMENT INITIAL	4 424 463,02	7 189 186,53	4 478 703,17	4 776 812,98	8 545 707,45	12 950 717,58	15 638 188,26
Variation de l'exercice	2 024 042,78	- 2 710 483,36	- 737 059,02	3 768 894,47	4 405 010,13	2 687 470,68	- 564 216,47
Résultat de l'exercice issu absorption smbgd / Montpon / Syged / Thiviers	740 680,73		1 035 168,83	-			1 321 713,12
FONDS DE ROULEMENT FINAL SMD3	7 189 186,53	4 478 703,17	4 776 812,98	8 545 707,45	12 950 717,58	15 638 188,26	16 395 684,91

Source compte administratif

11 Endettement du SMD3

11.1 Evaluation de la dette au 31/12/2023

Présentation de la dette tenant compte de l'ensemble des contrats de prêts contractés au 15/10/2023

AR Prefecture

024-252405329-20231128-08112023-DE
Requ... 017-127-2023

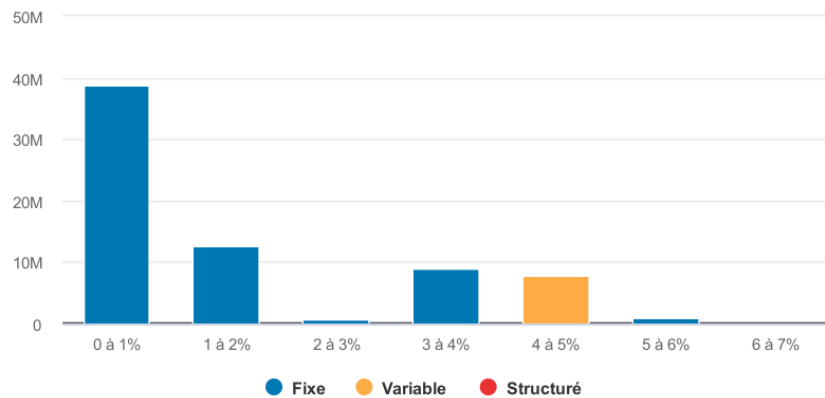
Répartition par banque sur l'exercice (2023)

Prêteur	Montant emprunté	CRD	Annuité totale	En Intérêts	En Capital	Produits en vie (exercice)
Agence de l'eau Adour Garonne	798 797,00 EUR	183 723,31 EUR	79 879,70 EUR	- EUR	79 879,70 EUR	8
ARKEA	8 000 000,00 EUR	7 511 111,16 EUR	446 523,28 EUR	90 967,76 EUR	355 555,52 EUR	2
BANQUE POSTALE	58 132 218,18 EUR	42 210 714,88 EUR	4 768 623,22 EUR	579 000,54 EUR	4 189 622,68 EUR	20
CAISSE D'EPARGNE	4 075 870,85 EUR	1 526 240,58 EUR	409 914,68 EUR	43 685,14 EUR	366 229,54 EUR	12
CREDIT AGRICOLE	1 728 746,61 EUR	563 498,75 EUR	168 456,07 EUR	22 888,57 EUR	145 567,50 EUR	7
CREDIT FONCIER DE FRANCE	6 282 000,00 EUR	3 828 383,02 EUR	463 680,64 EUR	40 601,05 EUR	423 079,59 EUR	3
CREDIT MUTUEL	430 000,00 EUR	93 166,98 EUR	35 331,64 EUR	6 665,00 EUR	28 666,64 EUR	1
DEXIA CL	1 546 762,51 EUR	640 239,14 EUR	137 410,05 EUR	35 770,73 EUR	101 639,32 EUR	2
SFIL CAFFIL	4 034 000,00 EUR	94 781,57 EUR	380 724,72 EUR	13 147,52 EUR	367 577,20 EUR	1
SOCIETE GENERALE	17 500 000,00 EUR	13 337 499,86 EUR	1 289 299,12 EUR	172 632,44 EUR	1 116 666,68 EUR	4
TOTAL	102 528 395,15 EUR	69 989 359,25 EUR	8 179 843,12 EUR	1 005 358,75 EUR	7 174 484,37 EUR	60

11.2 Bilan de la dette

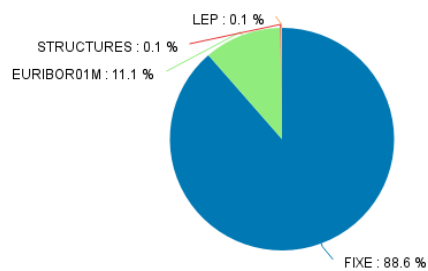
Coût

Tranches de taux



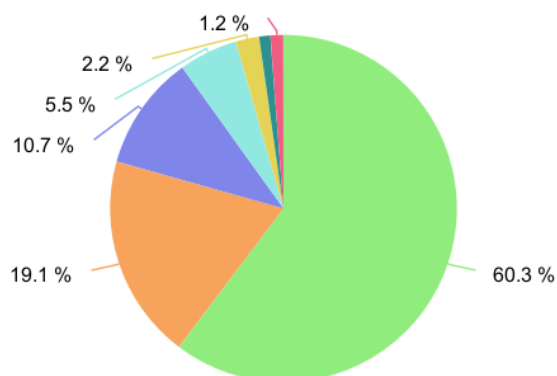
TEG résiduel	%	Encours
0% à 1%	55,50	38 844 081,12
1% à 2%	18,03	12 618 058,01
2% à 3%	0,89	622 396,10
3% à 4%	12,76	8 929 582,71
4% à 5%	11,32	7 920 559,37
5% à 6%	1,37	961 515,00
6% à 7%	0,13	93 166,98
TOTAL		69 989 359,29

Index de taux



Index	Nb	Encours au 31/12/2023	%	Annuité Capital + Intérêts	%
FIXE	53	62 023 632,94	88,62%	7 406 297,99	90,54%
EURIBOR01M	2	7 777 777,80	11,11%	357 488,78	4,37%
STRUCTURES	1	94 781,57	0,14%	380 724,72	4,65%
LEP	1	93 166,98	0,13%	35 331,64	0,43%
TOTAL	57	69 989 359,29		8 179 843,13	

Prêteurs



Prêteur	Notation MOODYS	%	Montant
La Banque Postale	-	60,31	42 210 714,88
Société Générale	-	19,06	13 337 499,86
ARKEA	-	10,73	7 511 111,16
Crédit Foncier	-	5,47	3 828 383,02
Caisse d'Épargne	-	2,18	1 526 240,67
DEXIA Credit Local	-	1,05	735 020,66
Autres	-	1,20	840 389,04
TOTAL			69 989 359,29

AR Prefecture

024-252405329-20231128-08112023-DE
Reçu le 01/12/2023

Indicateurs

Encours **69 989 359,29**

Duration * **5 ans, 6 mois**

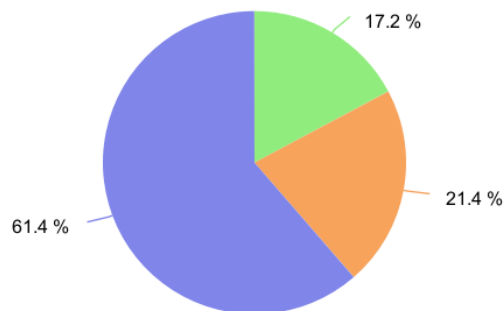
Durée de vie moyenne * **5 ans, 8 mois**

Durée résiduelle * **19 ans, 11 mois**

Durée résiduelle Moyenne * **11 ans, 4 mois**

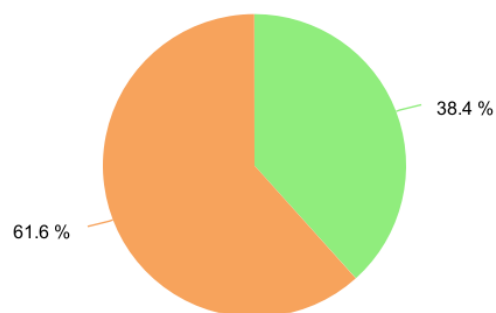
** tirages futurs compris*

Répartition par durée résiduelle



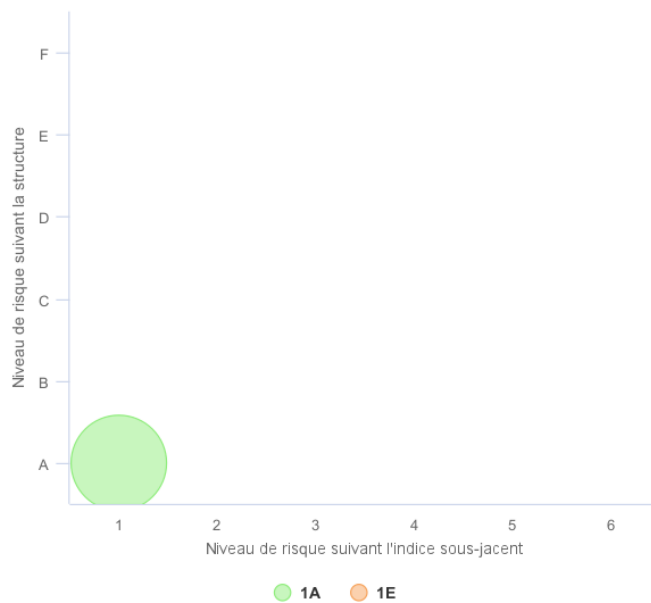
Durée résiduelle	Montant
< 5 ans	12 045 486,64
5 - 10 ans	15 002 721,38
10 - 20 ans	42 941 151,27
TOTAL	69 989 359,29

Répartition par durée de vie moyenne



Durée de vie moyenne	Montant
< 5 ans	26 848 208,02
5 - 10 ans	43 141 151,27
TOTAL	69 989 359,29

Classification de l'encours au 31/12/2023 en fin de journée selon la charte Gissler



Catégorie	Encours au 31/12/2023	%
1-A	69 894 577,72	99,86%
1-E	94 781,57	0,14%
TOTAL	69 989 359,29	100 %

12 Bilan

Les orientations budgétaires 2024 présentées traduisent les grandes actions menées par le Syndicat afin d'atteindre les objectifs de la Loi de Transition Energétique et de mener à bien les actions du schéma stratégique.